

# ROB

RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES

2023

métropole  
**GrandNancy**

# SOMMAIRE

# ÉDITO

<b>1</b>	<b>L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET LÉGISLATIF DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2023</b>	
1.1	DES PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES POUR 2023 MARQUÉES PAR UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ET LA PERSISTANCE DE L'INFLATION, QUOIQUE PLUS MESURÉE QU'EN 2022	6
1.2	COÛT DE L'ÉNERGIE, MASSE SALARIALE ET INDICES DE RÉVISION : LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION SUR LES DÉPENSES DE LA MÉTROPOLE	8
1.3	FACE À LA DÉGRADATION DES COMPTES PUBLICS, LES COLLECTIVITÉS LOCALES APPELÉES À CONTRIBUTION PAR L'ÉTAT	10
1.4	LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MÉTROPOLE ET SES PERSPECTIVES POUR 2023	13
<b>2</b>	<b>UN PROJET DE TRANSFORMATION MÉTROPOLITAINE RÉSOLUMENT ENGAGÉ</b>	
2.1	LA MÉTROPOLE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE : UNE ATTRACTIVITÉ RENOUVELÉE ET MIEUX VALORISÉE	16
2.2	LE GRAND NANCY AU RENDEZ-VOUS DES TRANSITIONS : LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE POUR RÉPONDRE AU DÉFI CLIMATIQUE	24
2.3	BIEN-VIVRE ENSEMBLE DANS UNE MÉTROPOLE APAISÉE : LE GRAND NANCY À PIED D'ŒUVRE POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES GRANDS-NANCIÉIENS	36
2.4	RESSOURCES : DES OUTILS INDISPENSABLES AU DÉPLOIEMENT DU PROJET DE TRANSFORMATION MÉTROPOLITAINE	47
	<b>ANNEXE 1</b>	<b>53</b>
	ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI)	
	<b>ANNEXE 2</b>	<b>60</b>
	RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION ET LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT	
	<b>ANNEXE 3</b>	<b>64</b>
	RAPPORT SUR LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL	

**Tracer un cap budgétaire** dans un contexte sanitaire toujours incertain, une situation géopolitique chaotique, une explosion des coûts de l'énergie et une inflation galopante relève de la gageure pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises.

L'exercice se révèle particulièrement délicat pour le Grand Nancy, confronté à un **triple défi** : une situation financière délicate (et ce bien avant l'émergence de la pandémie ou du retour de la guerre sur le sol européen), des crises dont les conséquences pèsent lourd sur les finances métropolitaines, et un projet de transformation du territoire qui continue de se déployer pour répondre aux besoins et aspirations des Grands-Nancéiens.

**Les orientations budgétaires 2023 illustrent cette volonté d'engager résolument la transformation de l'agglomération grand-nancéienne**, pour lui permettre d'être au rendez-vous des transitions amorcées, qu'elles soient démographiques, écologiques ou sociales.

L'ouverture de **Nancy Thermal** au printemps 2023 doit marquer un tournant, celui d'une attractivité renouvelée pour notre bassin de vie, portée par une dynamique axée autour du bien-être pour tous, d'un cadre de vie apaisé, d'un tourisme de qualité et de proximité. Alors que les perspectives tracées par l'INSEE verraient le Grand Est perdre 1 habitant sur 7 d'ici 2070, « Nancy, nouvelle place du bien-être » doit donner un nouvel élan au développement de notre territoire.

Après un été de tous les records (canicules, sécheresse, incendies), le Grand Nancy doit désormais vivre à l'heure de la **sobriété**. Les actions de court terme du Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité visant à répondre à l'urgence énergétique ont toutefois vocation à s'inscrire dans une perspective de temps long. Il ne s'agit ni d'entrer dans un état d'urgence perpétuel, ni d'attendre un impossible retour à la situation antérieure (à la Covid-19 ou à l'accélération du réchauffement climatique), mais bien d'**intégrer l'impératif de résilience dans chacune des politiques** conduites par la collectivité.

C'est l'ambition du **Plan Métropolitain des Mobilités**, révolution des modes de déplacements qui se matérialise chaque jour un peu plus dans le quotidien des Grands-Nancéiens, et pour lequel 2023 marquera une étape décisive avec l'engagement des travaux d'infrastructures et d'équipements du **futur trolleybus**, mais aussi la poursuite de l'extension du réseau cyclable.

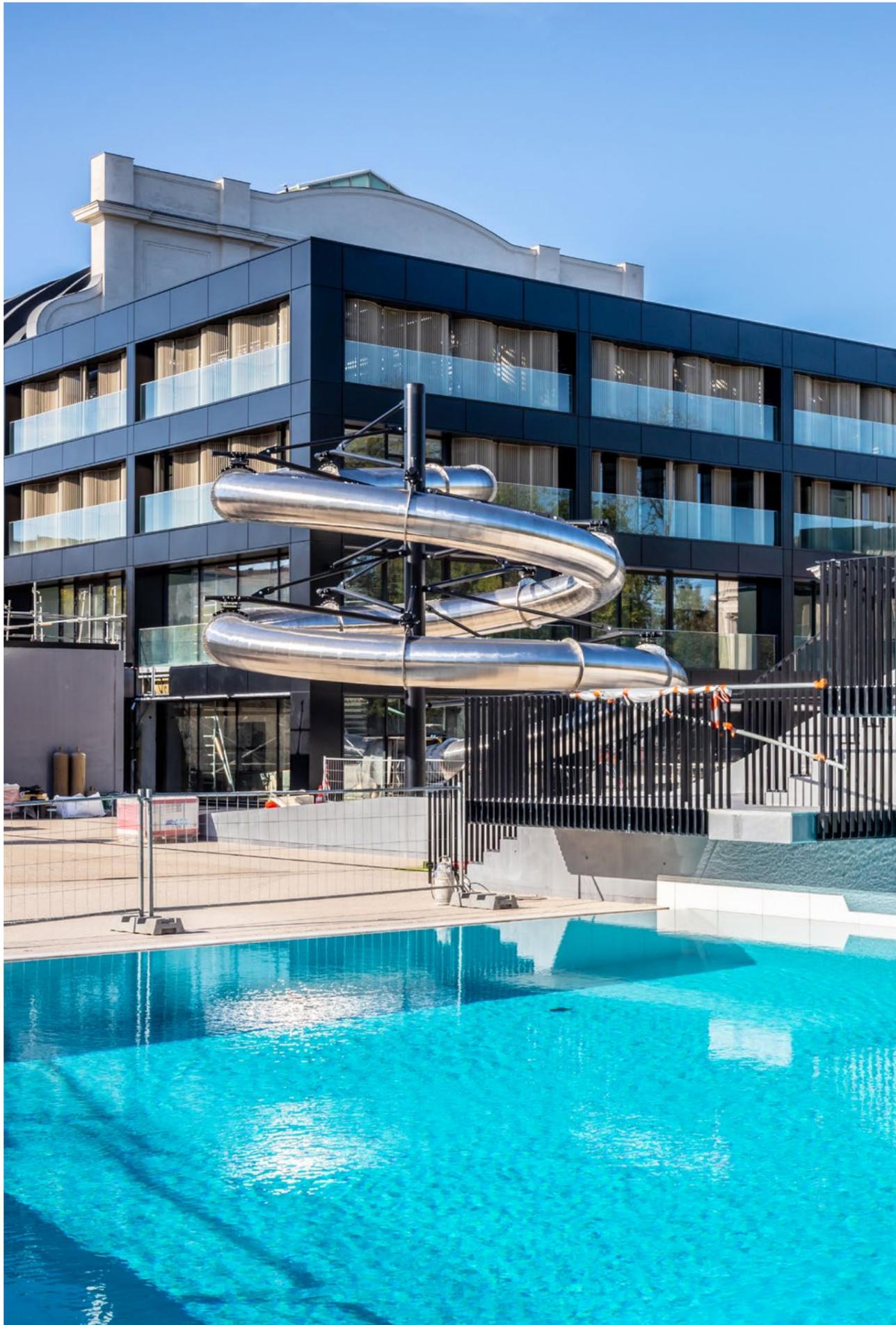
Qu'il s'agisse de mobilités, d'urbanisme, d'économie, d'habitat, de gestion de l'eau ou des déchets, chacune des stratégies déclinées depuis 2020 constitue autant de **moteurs de la transformation du territoire** que viendra agréger le **Plan Climat Air Énergie Territorial**. Arrêté dans les mois à venir, ce PCAET déterminera la part que le Grand Nancy prend dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi l'attention qu'il portera aux citoyens les plus fragiles qui sont souvent en première ligne face à ces bouleversements.

Dans un contexte où la planète, les territoires, les citoyens, les acteurs socio-économiques, associatifs et culturels sont sous tensions, **le Grand Nancy a plus que jamais besoin d'être inventif** pour répondre au défi que constitue la poursuite de l'investissement nécessaire à l'accélération écologique, face à l'étranglement inédit de ses ressources.

À l'évidence **la Métropole ne pourra y arriver seule** : elle aura d'abord besoin du soutien de l'État, qui ne saurait faire peser sur le bloc local le redressement des finances publiques.

Il lui faudra également **renforcer ses liens avec ses partenaires**, de la Région Grand Est et du Département de Meurthe-et-Moselle bien-sûr, mais aussi avec ses voisins de la Multipole Sud Lorraine, du Sillon lorrain et de l'ensemble des forces avec qui elle tisse des coopérations.

Il s'agira enfin de **faire front commun avec les 20 communes du Grand Nancy**, afin d'assumer collectivement auprès des Grands-Nancéiens le choix de la stabilité fiscale et la poursuite de la mise en œuvre d'un projet ambitieux de transformation métropolitaine illustré par ces orientations budgétaires 2023.



1

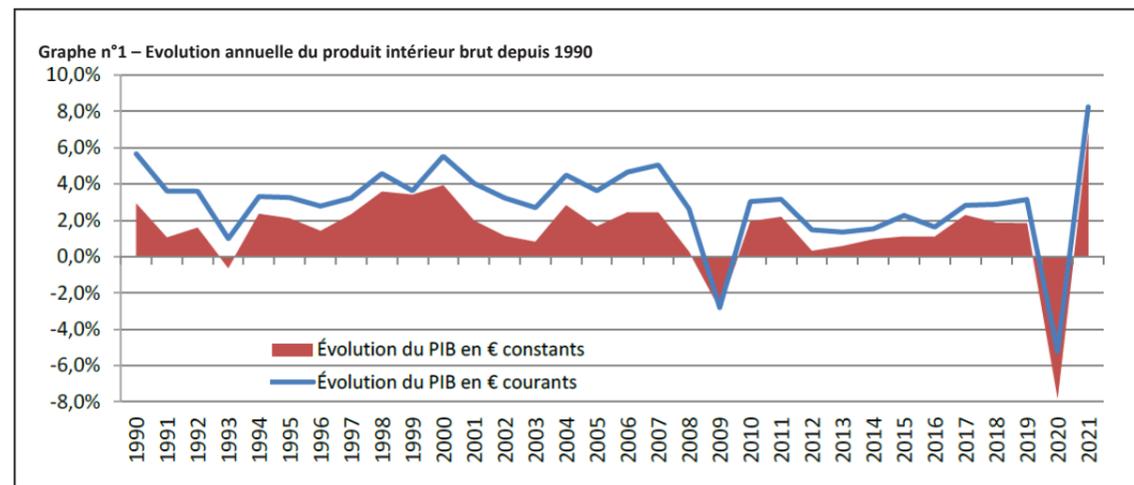
**L'ENVIRONNEMENT  
ÉCONOMIQUE,  
FINANCIER ET  
LÉGISLATIF  
DE LA  
PRÉPARATION  
BUDGÉTAIRE 2023**

1.1

## DES PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES POUR 2023 MARQUÉES PAR UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ET LA PERSISTANCE DE L'INFLATION, QUOIQUE PLUS MESURÉE QU'EN 2022

### Une croissance dynamique qui profite à la Métropole en 2022, mais incertaine en 2023

En 2022, la croissance du produit intérieur brut (PIB) resterait, d'après les projections, à un niveau élevé, dans la dynamique de l'année précédente, et s'établirait ainsi à + 6,3 % contre + 6,8 % en 2021. Cependant, en dépit de cette progression inédite, le PIB ne retrouverait toujours pas, en volume, son niveau d'avant-crise sanitaire.



Pour l'année prochaine, les perspectives sont plus nuancées, et la dynamique de rattrapage, constatée ces deux dernières années, devrait s'atténuer. En effet, les différentes estimations (INSEE, FMI, OCDE, etc.) situent en moyenne la progression du PIB à + 2,5 % en France en 2023.

En conséquence de son « panier de fiscalité », la dynamique de croissance profite à la Métropole du Grand Nancy. En effet, la **suppression progressive de la taxe d'habitation**, qui arrive à son terme en 2023 puisque plus aucun foyer n'en sera désormais redevable, a été compensée par une **fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**.

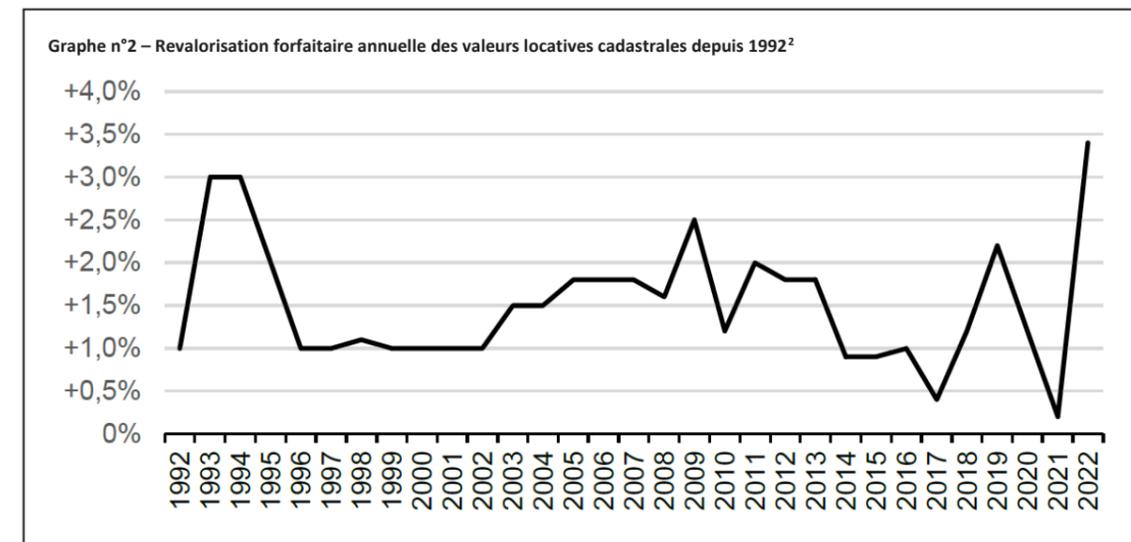
Cette taxe, directement corrélée à l'activité économique, a été très dynamique sous l'effet de la croissance en 2022. Estimée au budget primitif (BP) 2022 à 93,1 M€, elle est projetée à 102,2 M€, soit une progression de 9,1 M€. En 2023, **cette fraction de TVA devrait s'établir à 107,2 M€**, soit 14,2 M€ de plus qu'au BP 2022, et 5,1 M€ de plus qu'au compte administratif (CA) projeté.

Cette reprise de l'activité, après la crise sanitaire, se traduit également par une progression d'autres produits de fiscalité. C'est le cas du **versement mobilités (VM)**, affecté au budget annexe des transports en commun et dû par les entreprises en fonction du nombre de leurs salariés. En 2022, le produit de VM, estimé à 61,0 M€ atteindrait finalement 66,6 M€, et **sa progression devrait se poursuivre, quoique bien plus modérément, en 2023, avec une estimation à hauteur de 67,6 M€**.

### Une inflation inédite en 2022, qui bouleverse les équilibres budgétaires de la Métropole

Constatée à 6,2 % par l'INSEE en octobre 2022, **le niveau d'inflation pour l'année 2022 est évalué à 5,4 %**. Toutefois, les projections pour 2023 expriment une tendance baissière : le projet de loi de finances (PLF) présente une estimation de + 4,3 %, soit à un niveau un peu plus faible que la Banque de France (4,7 %) ou le FMI (4,6 %) voire significativement plus faible que la projection de l'OCDE (5,8 %).

Il résulte de l'évolution de l'inflation une **revalorisation des valeurs locales cadastrales**, puisque l'article 1518 bis CGI a introduit l'indexation de celles-ci sur l'inflation. Si le Parlement avait, dans le cadre des discussions en cours, prévu de plafonner cette revalorisation à seulement 3,5 %, cette perspective semble avoir été écartée. Ainsi, la revalorisation des bases fiscales devrait être fixée aux alentours de **7 % pour l'exercice 2023**<sup>1</sup>. Il s'agit là de la plus forte hausse constatée ces dernières années.



Cette revalorisation des valeurs locatives cadastrales devrait avoir pour effet de faire croître, en particulier, la **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPB)** de 1,4 M€ par rapport au BP 2022 (mais seulement de 1,1 M€ par rapport au CA projeté), ainsi que la **cotisation foncière des entreprises (CFE)** de 0,3 M€ par rapport au BP 2022 (mais de 0,6 M€ par rapport au CA projeté).

Enfin, **la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**, qui demeure, elle, en dépit de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, a constitué un produit beaucoup plus dynamique, en 2022, que prévu : évaluée à 2,8 M€, elle atteindrait 3,6 M€, et la revalorisation des bases fiscales permettent de l'estimer à 3,9 M€ en 2023, soit une progression de 1,1 M€ de BP à BP.

En définitive, la revalorisation des bases, du fait de l'inflation, et associée à la dynamique de croissance, permet d'anticiper une progression des recettes fiscales de + 17,1 M€ en 2023. **Toutefois, cette situation masque une réalité budgétaire très délicate, celle d'une progression inédite des dépenses de fonctionnement, sous l'effet, en particulier du coût de l'énergie**.

<sup>1</sup>NB : Le montant exact de la revalorisation des bases fiscales, assise sur l'indice des prix à la consommation, est publiée par l'INSEE aux alentours du 10 décembre 2022 (c'est-à-dire après la rédaction du rapport d'orientations budgétaires).

<sup>2</sup>NB : Pour mémoire, en 2018, la revalorisation forfaitaire de +1,2 % ne s'est pas appliquée aux bases de taxes d'habitation qui ont été revalorisées à une hauteur de seulement +0,9%.

## 1.2

## COÛT DE L'ÉNERGIE, MASSE SALARIALE ET INDICES DE RÉVISION : LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION SUR LES DÉPENSES DE LA MÉTROPOLE

### Une préparation budgétaire incertaine, liée à l'explosion des coûts de l'énergie



Constatée en moyenne à une hauteur de 7,5 M€ ces dernières années, les dépenses de fluides au budget principal (électricité, gaz, carburants, eau) avaient été fixées de façon prévisionnelle en BP à 10,6 M€. Sur fond de crise internationale (guerre en Ukraine) et de relance de l'activité économique (tensions sur les matières premières), le coût de l'énergie progressait de façon vertigineuse à la fin de l'été 2022.

La Métropole, qui acquiert l'électricité et le gaz sur les « marchés de gros », et contractualise à l'année N-1 pour ces consommations de l'année N, c'est-

à-dire avant le 31 décembre 2022 pour l'exercice 2023, constatait alors des prix autour de 1000 €/Mwh, ce qui laissait supposer une progression jusqu'à plus de 30 M€ de ses dépenses de fluides, et donc une **multiplication par 3 de ses coûts**. Si la situation s'est stabilisée au cours de l'automne, avec des prix revenant aux alentours de 350€/Mwh, les perspectives de croissance des dépenses de fluides permettent d'estimer la progression autour de 7 M€. Il s'agit là d'une **progression de 67 %**.

Face à cette situation exceptionnelle, le gouvernement avait introduit un mécanisme d'aide aux collectivités locales à travers un dispositif dit de « **filet de sécurité** », tenant compte d'une série de critères, en particulier d'un taux de diminution de l'épargne brute, en 2021 et en 2022. Toutefois, la Métropole n'est pas éligible à ce dispositif. En revanche, un nouveau mécanisme a été annoncé à la fin du mois de novembre sous l'appellation « **amortisseur électricité** ». Initialement annoncé par la première ministre à 325€/Mwh, le seuil de déclenchement de l'amortisseur a été abaissé par le gouvernement à 180€/Mwh, le plafond passant de 800 à 500€/Mwh. La quotité prise en charge resterait identique, à savoir 50%. La Métropole y sera, cette fois, éligible, ce qui reste cependant à confirmer dès lors que le détail de la mise en œuvre de ce dispositif sera connu.

Au-delà de ce soutien de l'État pour faire face à la croissance des prix de l'électricité, la Métropole s'est mobilisée et a voté, dès le mois de septembre, la mise en place d'un « **Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité** ». Face à l'effet « prix », la démarche consiste à réduire la dépense d'énergie par une série d'actions sur la consommation d'énergie. Concrètement, et à titre d'illustration, la diminution de l'éclairage public nocturne permettra de dégager une économie d'1,7 M€ sur l'exercice 2023.

### Une revalorisation de la masse salariale attendue par les agents

Sous l'effet de l'inflation, au cours de l'année 2022, le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux a eu tendance à diminuer. Gelé depuis une décennie, à l'exception d'une revalorisation ponctuelle en 2016, **le point d'indice a été revalorisé à hauteur de + 3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet** dernier. En année pleine, cette décision représente une progression de 2,1 M€, soit près de 2,9 % d'augmentation

de la masse salariale. En additionnant la somme des autres mesures gouvernementales (revalorisations du SMIC, révision de la grille indiciaire des agents-es de catégorie B, augmentation de la cotisation au CNFPT), cette progression est de 3,3 %.

Par ailleurs, **la masse salariale progresse mécaniquement**, sous l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) et des mesures de grade et des promotions internes, dans le cadre des rencontres consultatives (ex-commissions administratives paritaires) pour 0,96 M€, tandis que l'addition de créations mesurées de postes et le retard pris dans les recrutements du fait de la crise sanitaire, permettant désormais de pourvoir aux postes restés vacants, représentent une progression de la masse salariale par rapport au BP 2022 de 3,0 %.

Il convient aussi de préciser qu'en 2023, l'intégration des agents du SIS, ainsi que l'intégration des agents issus de la Ville de Nancy dans les effectifs de la Métropole, représentera un volume de 3,4 M€, mais celui-ci sera intégralement compensé, soit par la suppression de la subvention au SIS, dont la dissolution a été actée, soit par la refacturation des dépenses de personnel à la Ville de Nancy dans le cadre de la mutualisation.

Enfin, bien que ces informations ne puissent se traduire encore dans les inscriptions budgétaires, il est probable, eu égard au maintien de l'inflation, qu'une nouvelle revalorisation du point d'indice puisse être décidée par le gouvernement, de même qu'une ou plusieurs revalorisations du SMIC soient actées au cours de l'exercice 2023.

### Des effets diffus de l'inflation, appelant à une revalorisation des tarifs des services publics

Les effets de l'**inflation** sur les autres dépenses de fonctionnement ou d'investissement de la Métropole sont plus difficiles à mesurer en 2022 et à projeter pour l'exercice 2023. En effet, si certaines dépenses très particulières, hors énergie, ont pu être identifiées à la hausse (à titre d'exemple, le coût du papier), l'inflation se constate avant tout dans l'expression de la volonté de co-contractants de mobiliser les indices de révision des prix dans les marchés publics ou délégation de service public en cours d'exécution.

En termes de dépenses d'investissement, sans pouvoir le quantifier encore à ce stade, l'administration métropolitaine constate **une progression des appels d'offres infructueux**, dont l'un des principaux éléments d'explications est lié aux tarifs pratiqués par les entreprises, en particulier du secteur des bâtiments et travaux publics. D'un point de vue de l'exécution budgétaire, les taux de réalisation des dépenses d'investissement pour l'entretien, la maintenance et les acquisitions, s'établissent à un niveau inférieur à 50 %.



L'augmentation des prix des fournisseurs ou des prestataires invite, aussi, à ce que la Métropole, elle-même prestataire de services, révise ses tarifs. L'année dernière, il avait été convenu de réévaluer l'ensemble des tarifs ou redevances de services publics métropolitains à hauteur de l'inflation constatée au mois d'octobre, soit + 2,6 %. Dans la continuité de cette pratique, une révision à hauteur de + 6,2 %, qui est le taux de l'inflation constatée sur 12 mois en octobre 2022, est proposée. **Cette revalorisation n'aurait pas vocation à remettre en cause le principe de tarification sociale ou solidaire** pour les services publics qui pratiquent ce type d'atténuation de tarifs.

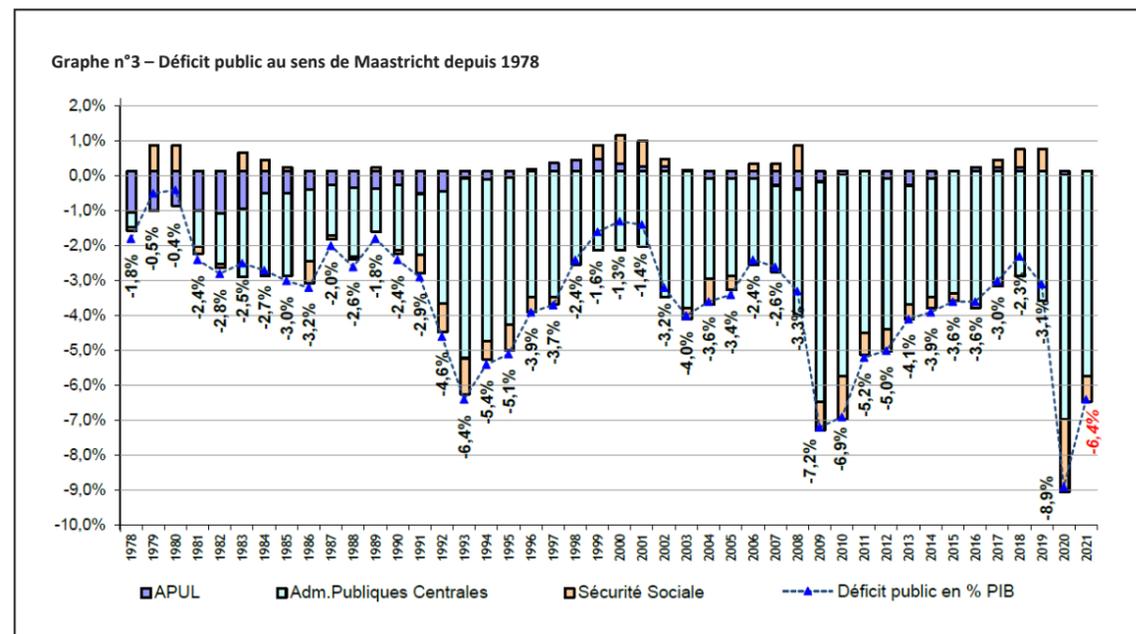
Enfin, il faut rappeler la politique menée par la métropole qui a un impact sur le pouvoir d'achat des habitants, en permettant la gratuité des transports public le week-end et la gratuité pour les moins de 18 ans, la gratuité d'accès aux musées pour les moins de 26 ans et l'accès gratuit aux bassins de la Plage des Deux Rives.

# 1.3

## FACE À LA DÉGRADATION DES COMPTES PUBLICS, LES COLLECTIVITÉS LOCALES APPELÉES À CONTRIBUTION PAR L'ÉTAT

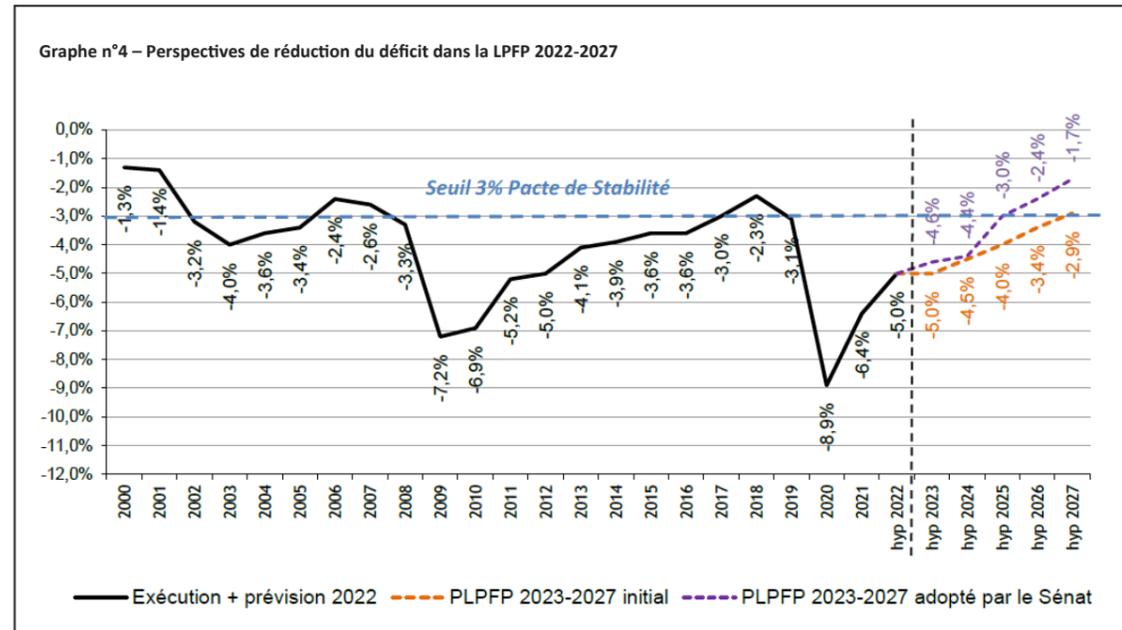
### La fin du « quoi qu'il en coûte » et le retour à « l'ordre budgétaire européen »

Les discussions en cours relatives au projet de loi de finances pour 2023 et au projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 se déroulent sur fond de la fin du « quoi qu'il en coûte ». En effet, le déficit, au sens de Maastricht, après avoir atteint 8,6 % en 2020, puis 6,4 % en 2021, ne repasserait pas sous la barre des 3 % avant l'exercice 2027.



Les États membres de la zone Euro doivent s'inscrire dans le cadre de règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) et le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC). Ces règles avaient été suspendues jusqu'à fin 2022 afin de permettre aux États membres d'adopter différentes mesures de soutien à l'économie à la santé et à la relance de la croissance.

Le Pacte de Stabilité et de Croissance prévoit notamment pour la France un plafond de déficit à 3 % du PIB et de dette publique à 60 % du PIB. Le déficit public diminuerait de 6,4 % à 5 % du PIB en 2022 et serait réduit graduellement à compter de 2024 pour revenir sous les 3 % en 2027. A l'occasion du débat en cours sur le projet de loi de programmation des finances publiques 2022-2027, le Sénat a renforcé l'objectif et la trajectoire de réduction du déficit.



### Les débats sur la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

Compte-tenu des règles de la comptabilité nationale, qui empêche les collectivités de « s'endetter pour fonctionner », le déficit public est essentiellement porté par les comptes de l'État, et ceux des administrations de sécurité sociale. Alors que l'État présente une capacité d'autofinancement négative, les collectivités locales disposent – en moyenne – d'une capacité d'environ 20 % de leurs recettes de fonctionnement.

Tableau 1 – Part des différents types d'administrations dans le déficit public

Solde public	en % PIB		en milliards d'euros (Md€)		Variation
	2020	2021	2020	2021	en Md€
Adm.Publiques Centrales	-6,8%	-5,7%	-156,0	-143,4	+12,6
APUL (1)	-0,1%	0,0%	-3,5	-0,6	+2,9
Sécurité Sociale	-2,0%	-0,7%	-46,0	-16,7	+29,3
<b>Ensemble</b>	<b>-8,9%</b>	<b>-6,4%</b>	<b>-205,5</b>	<b>-160,7</b>	<b>+44,9</b>

(1) Administrations Publiques Locales

Dans sa version adoptée au Sénat, le projet de loi de programmation pour les finances publiques (LPFP) oblige désormais les collectivités locales à **fixer chaque année un objectif en valeur de l'évolution des dépenses locales sur les budgets principaux et annexes (ODEDEL) dans leur rapport d'orientations budgétaires** ; ce mécanisme ne serait cependant pas contraignant, il constituerait simplement une information obligatoire à produire dans le cadre de cette étape de la préparation budgétaire.

Toutefois, le gouvernement a introduit, après que le principe de la contractualisation (« contrat de confiance ») ait été rejeté, un nouveau mécanisme qui poursuivrait l'objectif de faire réduire leurs dépenses de fonctionnement aux collectivités, à un **niveau de 0,5 % par an de leurs dépenses réelles de fonctionnement** ; cet objectif serait révisé chaque année en fonction du niveau de l'inflation constaté en septembre. Cependant, le gouvernement a renoncé à rendre la mesure contraignante.

À ce stade, les perspectives d'évolution pour les collectivités consisteraient à réduire leurs dépenses de 0,5 % par an, et leur niveau d'endettement devrait diminuer, en moyenne, de 1,1 % entre 2023 et 2027, afin de contribuer à maintenir un niveau d'endettement de la Nation aux alentours de 111 %. Cette perspective, traduite en volume, consisterait à faire diminuer sur l'endettement des collectivités, sur la période, de 5,3 %, alors que, dans ce scénario, l'endettement de l'État progresserait alors de + 29 %.

### Les autres dispositions financières en cours de discussion au Parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2022

En cours de débat au parlement, la loi de finances pour l'exercice 2023 ne modifie pas substantiellement les équilibres budgétaires, au-delà de la révision des bases locatives et d'un amortisseur électricité qui viendraient atténuer les effets de la « crise énergétique ».

Parmi les sujets qui pourront, cependant, entraîner des conséquences pour la Métropole, il convient de rappeler que les discussions se poursuivent sur la **suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** qui représente un produit de fiscalité relativement stable, à hauteur de 18,5 M€. Sa suppression pourrait être compensée, à l'instar de la taxe d'habitation, par une fraction de TVA. L'évaluation de la compensation serait calculée sur les produits perçus de 2020 à 2022, et le produit qui aurait été perçu en 2023.



Par ailleurs, l'actualisation, initialement prévue, des valeurs locatives des locaux professionnels, est ajournée par le projet de loi de finances, pour la reporter à 2025, de sorte à éviter que celle-ci, qui produira mécaniquement une augmentation du montant à payer pour les contribuables, ne se conjugue à la revalorisation des bases fiscales. En matière de locaux d'habitation, la révision des valeurs locatives est prévue pour 2026 avec, en 2023, le début du lancement de la campagne de collecte des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation, qui doit se traduire par un rapport d'impact avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 au Parlement.

Enfin, pour les établissements publics de coopération intercommunale, les dotations de l'État resteraient stables, en 2023, et sont estimées, pour la Métropole à hauteur de 47,7 M€, c'est-à-dire au même niveau que l'inscription effectuée en BP 2022 et constatée en CA projeté.

## 1.4

### LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MÉTROPOLE ET SES PERSPECTIVES POUR 2023

En dépit de la croissance des recettes, portées par la fiscalité (fraction de TVA et revalorisation des bases), les dépenses d'énergie et l'évolution de la masse salariale augmentent d'autant, privant ainsi la Métropole de marges de manœuvre pour l'exercice 2023. Au contraire, en l'état de l'environnement économique, législatif et financier, qui en cette fin d'année 2022, reste incertain pour l'avenir, une contraction budgétaire, en 2023, est à anticiper.

En effet, la trajectoire initiale, élaborée en 2021, qui consistait à maintenir le niveau d'épargne nette, à recettes constantes, par la réduction de 2 % des dépenses de gestion (hors dépenses de personnel), pour s'engager sur un niveau de dépenses d'équipement à 110 M€ en moyenne par an, est aujourd'hui mise en tension. Néanmoins, la volonté reste affirmée de maintenir un investissement à hauteur de 110 M€. Aussi, l'objectif de disposer d'une épargne nette équivalente à l'exercice 2022 implique, cette fois, de rechercher une **diminution des dépenses de 5 %, soit de 3 points supplémentaires**.

Cette situation est d'autant plus complexe que, si ces dernières années, les taux d'intérêt étaient extrêmement faibles, et facilitait le recours à l'endettement pour financer les investissements, ceux-ci ont quadruplé en moins d'un an, **atteignant 3,88 % au mois d'octobre**. Bien que l'encours de dette a tendance à se réduire en 2022, le déblocage d'un emprunt exceptionnel de 32,6 M€, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole « Nancy Thermal », viendra alourdir substantiellement aussi bien l'encours, que les frais financiers à verser en 2023 (une progression attendue de + 3,5 M€ environ).

Dès lors que la Métropole a vocation à investir pour le territoire, ses communes et ses habitants, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) reste à ce stade très ambitieux, portés par le P2M à hauteur de 300 M€ pour le mandat, avec déjà près de 20 M€ réalisés en 2022 et plus de 65 M€ projetés en 2023. Face aux changements climatiques, et à l'indispensable transition énergétique, l'accélération de projets d'investissement pour répondre à ces enjeux constitue une priorité. Elle se concrétisera notamment dans le cadre du « **Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité** » ainsi que de la mise en œuvre du « **Plan Climat-Air-Énergie Territorial** » dont l'élaboration a été lancée en 2022, et qui devrait engager la Métropole sur une politique d'investissement à hauteur de 50 M€ dès 2023 et pour les années suivantes, venant en complément des très nombreuses actions d'ores et déjà engagées.



Parmi les marges de manœuvre identifiées pour maintenir l'engagement de la Métropole au profit des communes, et sans **recourir en 2023 à l'augmentation de la fiscalité**, la conclusion du **pacte financier et fiscal**, qui doit être adopté par le conseil métropolitain du 15 décembre 2022, aura vocation à dégager près de 6,25 M€. Cette somme sera directement affectée aux travaux d'aménagement de l'espace public dans les communes, et en particulier celles qui ne bénéficient pas ou peu des aménagements prévus dans le cadre du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M).



2

**UN PROJET DE  
TRANSFORMATION  
MÉTROPOLITAINE  
RÉSOLUMENT  
ENGAGÉ**

## 2.1

## LA MÉTROPOLE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE : UNE ATTRACTIVITÉ RENOUVELÉE ET MIEUX VALORISÉE

### Nancy Thermal, la nouvelle place du bien-être

En 2023, la **Métropole du Grand Nancy fera son grand retour dans le cercle des villes thermales françaises**, avec l'ouverture programmée au printemps d'un équipement aquatique de dernière génération combinant cures thermales, santé, sport et bien-être.

Alors que les crises sanitaires, économiques, géopolitiques et climatiques pèsent lourdement sur la relance économique des territoires et sur le moral de leurs habitants – pouvoir d'achat en berne, éco-anxiété grandissante –, **le Grand Nancy prend aujourd'hui un contrepied audacieux.**

Cette aventure thermale marque un **nouvel élan pour l'attractivité de notre bassin de vie**, autour d'une identité axée sur le bien-être, un cadre de vie apaisé, un tourisme de qualité et de proximité.

Dans cette offre thermale globale qui se profile, **le Grand Nancy se positionne comme l'animateur d'un écosystème** qui tisse sa toile depuis les abords du Parc Sainte-Marie jusqu'à la Grande Région européenne, agréant autour de lui un ensemble d'acteurs politiques, économiques, socio-professionnels investis pour faire grandir la dynamique thermale et l'installer durablement dans l'ADN de notre territoire.

La notion de « **bien-être pour tous** » incarnée par l'ambition de Nancy Thermal se traduira par une double dimension :

- **Science et santé** : par ses propriétés et ses domaines d'applications, l'eau thermale de Nancy va inscrire le centre dans une dimension de soin mais aussi dans une dimension scientifique, renforcée par les liens étroits tissés avec la recherche universitaire et le CHRU.
- **Humanisme** : parce que le bien-être n'a de sens que s'il est partagé par tous, l'ouverture de Nancy Thermal à TOUS les habitants vise à constituer un trait d'union entre les Grands-Nancéiens et l'ensemble des vecteurs qui fondent le bien-être dans la cité : culture, nature, patrimoine et l'ensemble des richesses que notre agglomération a à offrir.

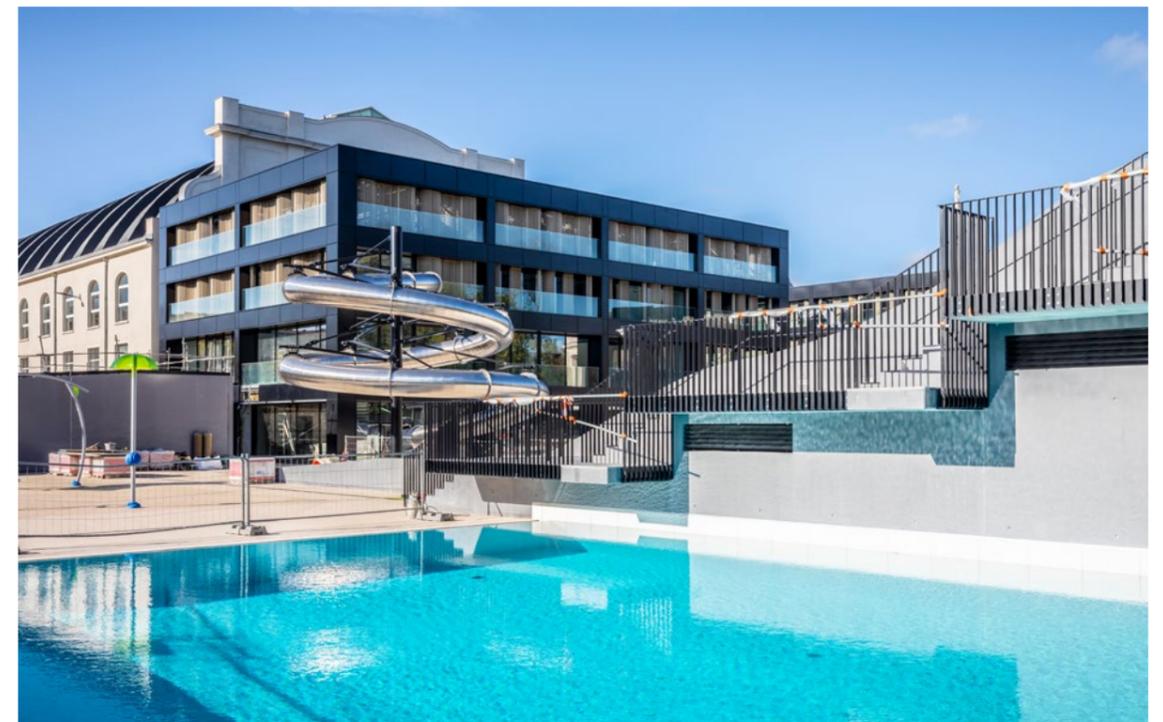
#### L'INSTITUT EUROPÉEN DU THERMALISME, C'EST QUOI ?

- La combinaison unique en France d'un centre thermal, d'un CHRU, d'acteurs de l'Université et de la Recherche
- La reconnaissance historique des travaux scientifiques portés par des professeurs de Médecine de Nancy
- Des acteurs hospitalo-universitaires qui font référence dans les champs de la formation/recherche/innovation
- Un engagement collectif de la Métropole du Grand Nancy, de la Région Grand Est, de l'Université de Lorraine et du CHRU pour créer un institut « hors les murs » permettant de réunir l'ensemble des parties prenantes
- Une vocation : insuffler une dynamique forte (formation, recherche, innovation) autour des sujets liés au thermalisme

#### LA VAGUE NANCY THERMAL EN QUELQUES CHIFFRES

- 260 salariés ETP embauchés progressivement par l'entreprise en délégation de service public pour l'exploitation du centre
- plus de 1 000 emplois indirects et induits pour le territoire
- 15 000 curistes attendus chaque année
- 420 000 entrées bien-être
- 400 000 entrées aquatiques
- Un complexe de 20 000 m<sup>2</sup>
- 2 100 m<sup>2</sup> de bassins et 400 m<sup>2</sup> de jeux d'eaux dans le pôle aqua-ludique
- 850 m<sup>2</sup> de bassins bien-être dont la piscine ronde
- Une résidence hôtelière de 76 appartements
- Un restaurant et une offre de restauration dans le pôle aqua-ludique

Pour réussir le lancement de cette dynamique, l'année 2023 sera rythmée par une **nouvelle campagne d'attractivité** et un calendrier d'activités dédiées, qui mettront l'aventure thermale en résonance avec les événements et marqueurs culturels de notre territoire à l'instar de RUN, de la programmation estivale, des fêtes de St Nicolas, de Nancy Jazz Pulsations, du Livre sur la Place, des entretiens franco-allemands, du festival Aye Aye, ou encore du Word French Restaurant.



#### Le pivot du renouveau de la destination touristique

L'ouverture de Nancy Thermal promet de transformer en profondeur le paysage touristique métropolitain. Pour répondre à une offre française en matière de thermalisme qui est non seulement montée en gamme mais s'est aussi diversifiée au cours des dernières années (bien-être, médical, loisirs), la Métropole du Grand Nancy prévoit la montée en puissance d'une offre singulière, riche, diverse, répondant à une demande toujours plus pointue des clientèles.

**La feuille de route Tourisme 2022-2026** fraîchement adoptée par l'assemblée métropolitaine vise à accompagner l'ouverture de Nancy Thermal, avec :

- Le positionnement du Grand Nancy comme destination bien-être, nature, sport et santé.
- L'accueil et la fidélisation de nouvelles clientèles (couples, familles, groupes d'amis, sportifs).
- Une offre touristique diversifiée, qui s'appuie sur des expériences clients modulables au gré des saisons (tourisme toute l'année, expériences de proximité, consommation locale, détente et relaxation, digitalisation des offres touristiques).
- Une diversification et une montée en gamme de l'hébergement.
- De nouveaux atouts pour soutenir la dynamique forte de rencontres professionnelles et événementielles sur le territoire.

Tout proche du musée de l'École de Nancy et dans le continuum de l'écrin de nature du Parc Sainte Marie, Nancy Thermal deviendra un lieu privilégié pour les curistes comme pour les touristes à la recherche de nature, de bien-être et d'offres culturelles. Par ailleurs, les liens avec les territoires voisins permettront d'agréger des complémentarités pour développer une offre complète réunissant bien-être, sport et tourisme nature.

#### TOURISME : NANCY THERMAL, PIVOT POUR UNE TRANSFORMATION DE LA DESTINATION

- Secteur clé de l'économie locale, le tourisme constitue une priorité pour le plan de relance et de développement économique de la Métropole du Grand Nancy, exerçant la compétence tourisme pour ses 20 communes depuis 2017
- En 2019, le Grand Nancy avait accueilli 3,2 millions de visiteurs, dont 1 million de touristes et 2,2 millions d'excursionnistes, soit une fréquentation en augmentation régulière depuis 2016

Toujours en matière de tourisme, la Métropole continuera en 2023 ses **opérations partenariales en matière de promotion et de développement touristique** (Boucle de la Moselle, accompagnement au design de l'offre en lien avec l'Agence Régionale de Tourisme Grand Est notamment).

2023 sera enfin l'année de **nouveaux investissements touristiques** portés par Destination Nancy, la **finalisation des parcours de jalonnement touristique piétons** (ensemble Unesco, Art nouveau, Rives de Meurthe) ou encore de travaux pour **augmenter les capacités d'accueil du Camping de Brabois** (développement des réseaux d'eau potable et d'assainissement).

### Une Métropole accueillante et rayonnante au service du développement de l'économie et de l'emploi

La **stratégie de développement économique** pluriannuelle adoptée lors du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 fait du bien-être le fil conducteur de ses orientations et vise à faire du Grand Nancy une place forte de la santé, de l'énergie, de la *foodtech* et de l'économie créative. Dans ce cadre, le Grand Nancy crée les conditions d'un environnement vibrant et épanouissant pour entreprendre, vivre et découvrir afin de construire une **Métropole accueillante et rayonnante**.

Dans cette optique, la Métropole déploie dans le cadre de son action de développement économique :

- **Un soutien renouvelé aux acteurs du développement économique du territoire** pour construire une offre de services performante, animer et structurer l'écosystème, accélérer les transitions (Agence de développement économique, ATP, réseau de la création...).
- **Des projets structurants venant renforcer le développement des secteurs stratégiques**, le rayonnement et l'attractivité du territoire (parcours immobilier, grands équipements économiques, relocalisation du système alimentaire et « Rungis local », économie créative, etc.).

2023 verra la déclinaison de cette ambition se poursuivre, notamment via :

- **Un soutien renouvelé aux réseaux territoriaux d'entreprises (ATP), via le nouveau Pacte ATP 2021-2026** et en appui des contrats d'objectifs signé annuellement avec chacune des ATP qui participent à la définition et la mise en œuvre de la stratégie économique, mais aussi au développement d'un territoire exemplaire en termes de RSE (responsabilité sociale et environnementale).
- **Une poursuite des actions de soutien à l'entrepreneuriat** et aux acteurs de la création-reprise d'entreprises (notamment Initiative Grand Nancy, Alexis, ADIE, Incubateurs d'excellence Grand Est : Incubateur Lorrain et Grand Nancy Innovation...), afin de densifier et diversifier le tissu économique grand-nancéien – en particulier le tissu productif, dans le respect de la feuille de route entrepreneuriale adoptée en 2022.
- **Une poursuite des actions de soutien à l'entrepreneuriat** et aux acteurs de la création-reprise d'entreprises (Initiative Grand Nancy, Alexis, associations ZFU, ADIE, Incubateurs d'excellence Grand Est : Incubateur Lorrain et Grand Nancy Innovation), afin de densifier et diversifier le tissu économique grand-nancéien – en particulier le tissu productif.



- **Une réponse immobilière et foncière variée et adaptée aux besoins et capacités des acteurs économiques pour renforcer le potentiel d'accueil du territoire pour entreprendre et développer son activité.** Il s'agit de privilégier un « parcours résidentiel des entreprises » adapté à leurs cycles de croissance ainsi qu'à l'évolution des nouveaux besoins : Technopôle Henri-Poincaré, avec la Maison de l'Innovation Technopolitaine, la plateforme SVS et les ateliers bureaux, Rives de Meurthe avec l'Offre « ORBOR », bâtiment French Tech, Mediaparc et Ateliers du Bras Vert, aménagement du secteur des Bâilins, etc.

#### UNE INGÉNIERIE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LISIBLE ET EFFICACE CONSTRUITE AUTOUR DE LA NOUVELLE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LORRUP

Venant compléter et structurer l'écosystème d'appui aux entreprises, l'agence LORRUP créée en 2021 autour des 13 intercommunalités du sud de la Meurthe-et-Moselle et de la Région Grand Est, est dimensionnée pour une action de terrain à l'échelle du bassin économique, au plus près des entreprises.

Ses missions couvrent le suivi de proximité des entreprises, avec un accompagnement et une mobilisation des expertises sectorielle et thématique de l'écosystème (industrie, transition énergétique, commerce, numérique...), la promotion et l'animation de filières avec des missions d'appui à l'implantation / Welcome office, de promotion économique (salons, missions...) et d'animation de filières.

L'agence est aussi un espace de coordination et d'échanges opérationnels avec les acteurs du développement économique (Consulaires, Pôle CREA, Grand Nancy Innovation, SCALEN, etc.).

## Des infrastructures de transport performantes et décarbonées pour mieux connecter Nancy à l'Europe

Si le Grand Nancy et son bassin de vie constitue un espace cohérent de développement, déterminant pour l'attractivité régionale et nationale, son dynamisme tient en partie des réseaux et liens qu'il entretient avec ses voisins régionaux et européens, et passe donc par des **infrastructures de transport de qualité**.

À ce titre, la **modernisation de l'A31**, des liaisons A33-A330 et la reprise des échangeurs constitue une urgence au regard de la dangerosité de cet axe routier saturé. Face à l'impatience légitime des Lorrains, au consensus des élus du Sud lorrain et à la veille d'une possible reprise en main de l'infrastructure par la Région Grand Est, l'État doit aujourd'hui répondre par des engagements concrets et l'inscription de crédits au titre du volet « mobilités » du contrat plan État - Région (CPER).

Pour que le Sud lorrain ne devienne pas un cul de sac, les **dessertes ferroviaires directes vers le Sud** de la France (vers Lyon via Dijon) constituent également un enjeu majeur ; le projet de desserte TET (Train d'Équilibre du Territoire) Metz-Grenoble participe du même objectif.

La mise en place d'un **Réseau Express Métropolitain Européen** (REME) doit à la fois répondre au défi de la mobilité transfrontalière mais aussi permettre d'assurer une liaison performante entre Luxembourg, Metz et Nancy. La Métropole sera particulièrement vigilante au renforcement du cadencement entre les 2 métropoles lorraines.

Parce qu'il représente environ 1/3 des émissions de gaz à effet de serre en France, le secteur des transports est particulièrement concerné par l'effort de décarbonation. Le Grand Nancy poursuivra en 2023 son engagement proactif dans l'ensemble des actions et initiatives partenariales au service d'**infrastructures de transport décarbonées** : Grenelle des Mobilités en Lorraine, projet de Groupement d'Intérêt Public relatif aux alternatives multimodales et aménagements sur l'A31-A33-A330, étude sur les potentiels de développement de report modal du fret sur le fluvial et le ferroviaire, etc.

## Un écosystème de formation et de recherche en appui au dynamisme économique du territoire

Parce que l'**excellence de l'écosystème de formation et recherche** permet de développer une politique d'attractivité ambitieuse et d'appuyer le dynamisme économique du territoire, la Métropole entend créer les conditions qui permettront de relever les défis d'un monde en transitions, notamment dans les domaines de la santé, de l'énergie et de l'alimentation

Dans ce cadre, elle souhaite poursuivre son soutien au renforcement des capacités de recherche métropolitaines et inscrire son action dans le cadre d'un **schéma métropolitain « ESRI »** (Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation) définissant des enjeux sociétaux et territoriaux partagés dans l'ensemble de ces champs. À ce titre, elle soutient :



- **Les pôles d'excellence qui font son attractivité** : matériaux-énergie-procédés, santé, géoressources et environnement, numérique dont cybersécurité et Intelligence Artificielle (IA).

- **Les programmes de recherche et innovation des écoles**, notamment celles n'appartenant pas à l'Université de Lorraine (école d'architecture, école d'art et de design, ICN BS, Sciences Po. Campus Nancy, AgroParistech Campus Nancy ou la Fondation de l'Industrie pour les innovations à l'école des Mines) mais aussi l'**association Artem** qui encourage la transdisciplinarité.

En matière d'**immobilier**, le Grand Nancy investira en 2023 dans les bâtiments dont elle est propriétaire, notamment via une intervention sur l'étanchéité de l'école nationale supérieure d'art et de design.

L'année 2023 sera également l'occasion pour la Métropole de poursuivre son soutien au **Pôle Entrepreneurial Étudiant de Lorraine** (PEEL), à l'**incubateur lorrain** et assurera la maintenance des locaux dont elle a la charge. Elle poursuivra également son soutien au World Materials Forum, manifestation économique d'envergure mondiale consacrée aux matériaux, à l'énergie, au recyclage et aux filières courtes, avec le point effectué sur les innovations de rupture appliquées en entreprises, un challenge de start up et une réflexion collective sur les grands enjeux industriels français dans la compétition mondiale.

Enfin, la Métropole soutiendra des **projets d'innovation et de recherche**, dont une partie a été retenue au titre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027. 4 opérations en immobilier universitaire sont identifiées pour Nancy :

- La restructuration globale du Campus des Aiguillettes.
- La restructuration de l'IUT de Nancy-Brabois.
- Les aménagements de locaux de Sciences Po Campus Nancy.
- Les aménagements de l'INRAE.

En matière d'**innovation médicale** la Métropole se positionne en soutien à 3 projets en lien étroit avec le CHRU de Nancy, l'Université de Lorraine et les grandes écoles d'ingénieurs :

- **Une plateforme Grande Région Est de production de Médicaments de Thérapie Innovante**, comprenant un bâtiment neuf ainsi que des équipements.
- **Un institut de l'inflammation Grand Est**, avec un site à Strasbourg et un autre à Nancy qui comprendra des salles de formation, de recherches et de soins.
- **Le projet d'institut Hospitalo-Universitaire (IHU)** spécialisé dans les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI), en lien étroit avec le CHRU et l'Université de Lorraine.



### IHU INFINY : UN INSTITUT HOSPITALO UNIVERSITAIRE À NANCY ?

Un Français sur dix souffre d'une maladie inflammatoire chronique, dont font partie les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI) qui affectent 10 millions de personnes dans le monde.

L'IHU INFINY, premier institut au monde dédié aux MICI, vise à découvrir, expérimenter et diffuser les innovations qui permettront de prévenir et guérir les maladies de l'intestin, en associant chercheurs, soignants, acteurs économiques et patients.

À l'appui d'une équipe connue et reconnue de plus de 50 chercheurs et d'un pilote de renommée mondiale, le Pr. Peyrin-Biroulet, les 4 institutions fondatrices de l'IHU INFINY (le CHRU de Nancy, l'Université de Lorraine, l'INSERM et la Métropole du Grand Nancy) entendent développer à Nancy une véritable stratégie territoriale de développement de la filière santé.

L'IHU INFINY assurera :

- Un programme de recherche complet pour développer la connaissance MICI.
- Un parcours de soins innovant, optimisé et personnalisé, co-construit avec les patients et leurs proches
- Un programme de formation ciblant les étudiants
- Un effet d'accélération majeur sur le développement de la filière santé du territoire
- La diffusion des savoirs, outils et pratiques développés au sein de l'IHU lui permettra d'avoir un impact large, notamment au bénéfice des patients atteints d'autres maladies inflammatoires

Enfin, l'IHU INFINY prendra la forme d'une fondation abritée sous la Fondation de coopération scientifique ID+

**Concernant la recherche**, 19 projets structurants ont été identifiés pour le Grand Est, pour la plupart multisites. 3 projets sont lorrains et pilotés par l'Université de Lorraine : l'Institut Européen de la Forêt et du Bois géré par l'INRAE, l'axe matériaux-énergie-procédés et biologie santé pour de nouvelles approches thérapeutiques. L'Université de Lorraine est également présente à parité aux côtés de l'UNISTRA pour le projet d'imagerie médicale R-IRM, qui pour Nancy est piloté par le laboratoire IADI et le CIC IT. Ce projet, pour la partie Nancy, a également été retenu dans l'appel d'offres des équipements de pointe et bénéficiera du soutien de la Métropole pour des recherches IRM pour la santé et l'énergie. L'Université de Lorraine est également partenaire pour le volet Recherche pour l'Institut de l'Inflammation et il conviendra de mettre en cohérence le projet inscrit en immobilier et le volet recherche.

**En matière d'innovation**, le CPER prévoit des soutiens aux réseaux d'innovation, PEEL, Incubateur, SATT, Institut Carnot avec des thématiques pouvant faire l'objet d'appels d'offres. La Métropole devra donc engager avec ses partenaires une négociation pour définir les priorités, le calendrier de mise en œuvre de 2022 à 2027 et fixer les engagements financiers. Non-inscrits au CPER, la Métropole sera vigilante sur 2 projets importants pour le territoire : l'Institut du Vieillessement cardiovasculaire et rénal faisant suite à un RHU sur les pathologies cardiorénales et en cancérologie, un nouveau bâtiment pour l'ICL puis à terme, l'implantation de l'appareil de protonthérapie.

## Innovation : transformer les nouveaux savoirs en valeur économique et sociale

En 2023, le Grand Nancy entend poursuivre ses efforts pour amplifier la valorisation économique de la recherche, favoriser l'entrepreneuriat étudiant, développer l'initiative entrepreneuriale issue de la recherche, contribuer davantage à l'innovation des entreprises et élargir les partenariats industriels. Il s'agira :

- **De développer un territoire d'accueil de l'innovation** en proposant un parcours résidentiel complet à destination des entreprises innovantes, notamment via une offre immobilière attractive à travers la construction de la Maison de l'Innovation Technopolitaine (voir encadré).
- **D'améliorer la coordination pour que le porteur de projet et l'entreprise disposent « du bon service au bon moment »**. Grand Nancy Innovation favorise les échanges à l'interface du public et du privé, accompagne le développement des projets innovants issus de la recherche et de la société civile (en particulier dans les filières clés : Foodtech, santé, énergie) et rend accessible l'innovation à toutes les entreprises.
- **D'accompagner les projets issus des collaborations entre les acteurs de l'écosystème** (pôle de compétitivité, laboratoires, entreprises, etc.) dans les domaines clés identifiés dans la stratégie faisant l'objet d'un fonds de soutien aux projets.



- **D'accompagner la structuration et le développement du projet « Des Hommes et des Arbres (DHDA) », en cohérence avec l'évolution des critères de sélection économiques des projets définis dans ce programme PIA.** Initiative coordonnée par le Grand Nancy, le projet DHDA vise la transformation du territoire par le biais d'actions innovantes mettant en valeur la place des arbres et du végétal dans notre quotidien et notre économie.

- **De poursuivre le soutien à l'émergence de projets innovants dans le cadre de dispositifs de stimulation et d'expérimentation** (Serre à projets/SCIC KEPOS...) ou d'appels à projets (Business Boosters thématiques, Oh My Goethe!...).

L'année 2023 sera également l'année d'**accueil du Congrès RETIS à Nancy**, événement phare pour tous les acteurs de l'appui à l'innovation.

### LA MAISON DE L'INNOVATION TECHNOPLITAINE (MIT)

Véritable moteur de l'écosystème d'innovation du Grand Nancy, le Technopôle Henri-Poincaré va se doter à compter de 2023 d'une nouvelle polarité, avec la construction un bâtiment « phare » : la Maison de l'Innovation Technopolitaine.

La vocation de cette MIT sera d'assurer le rôle d'espace vitrine, de pôle d'accueil, d'échanges et de rencontres permettant l'émergence de projets d'innovation et l'accompagnement d'entreprises innovantes dans leurs parcours résidentiels, en particulier dans le domaine de la santé.

Ce futur bâtiment de 2 700 m<sup>2</sup> comprenant des espaces de convivialité et d'événementiel, des services d'accompagnement, des plateaux tertiaires classiques et des espaces de travail R&D accueillera des entreprises innovantes en phase de développement, post démarrage, ayant un effectif moyen inférieur à 30 personnes.

Ce projet structurant est une déclinaison très concrète de la stratégie métropolitaine qui vise à doter le Grand Nancy d'un système technopolitain de niveau européen structuré, orienté vers la connaissance, l'innovation et le marché, mobilisant une quantité importante de compétences de haut niveau, avec un accent mis sur l'innovation de rupture et nos atouts en matière de recherche dans les secteurs d'excellence métropolitains santé, énergie, alimentation (matériaux et numérique intervenant de manière transverse).

## Le Grand Nancy et ses 52 000 étudiants : un atout à valoriser



Parce qu'elle rassemble plus de **52 000 étudiants**, la mobilisation de la Métropole du Grand Nancy dans le domaine de la vie étudiante embrasse l'ensemble des domaines relatifs à leur vie quotidienne : l'accompagnement de la vie étudiante, le renforcement de la qualité de vie de ce public particulier et l'aide à l'ancrage des jeunes diplômés sur le territoire.

Alors que la collectivité continuera de se mobiliser pour soutenir les acteurs associatifs, culturels ou sportifs œuvrant pour faire rayonner la vie étudiante, **la Métropole organisera en 2023 des Assises de la Vie étudiante** afin d'alimenter un schéma métropolitain. Cet esprit, elle s'appuiera sur le **Conseil de la Vie étudiante**, instance participative qu'elle accompagne chaque année et dont la réflexion issue en particulier de ses saisines alimente activement les politiques métropolitaines.

Investissement structurant en 2023, le Grand Nancy apportera un soutien financier au CROUS pour la poursuite de la **réhabilitation du site universitaire de Monbois** qui intégrera notamment la création d'une résidence internationale de 50 logements et la reconfiguration de l'ancien restaurant universitaire et du Hublot en espaces de vie. Un projet d'envergure qui mobilisera également des financements de la part du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, de la Région Grand Est et de l'État.



Après le vif succès rencontré en 2022 avec l'acquisition de vélos à assistance électrique, la Métropole poursuivra en 2023 cette dynamique avec l'achat par tranches successives de 250 unités, toujours dans l'optique d'une mise en location à la maison du vélo.

Par ailleurs, le **déploiement des solutions de stationnement sécurisé, en arceaux ou en box résidentiels** se poursuivra.

Afin d'accompagner le recours au vélo en complément du réseau de remplacement qui sera mis en place pendant les travaux liés à l'aménagement de la plateforme du trolleybus, des adaptations et compléments de stations seront réalisés sur le réseau **VéloStanLib**.

À l'instar d'autres grandes villes françaises, **Nancy généralisera en 2023 « la ville à 30 km/h »**, parallèlement à la poursuite des réflexions sur l'extension de cette mesure aux autres communes volontaires du Grand Nancy.

### LA VILLE À 30 KM/H : QUELS AVANTAGES ?

En pratique, le 50 km/h qui est aujourd'hui la règle sur la majeure partie des voiries, deviendra l'exception sur quelques axes structurants. Ainsi, 9 % des linéaires (axes entrants et une partie de l'anneau de desserte) seront maintenus à 50 km/h.

Les objectifs :

- Améliorer la sécurité routière (avec une distance de freinage divisée par 2)
- Améliorer la cohabitation entre les différents modes de déplacement et rendre la ville davantage accessible aux personnes les plus fragiles, en particulier les enfants, personnes âgées ou à mobilité réduite
- Encourager des styles de conduite plus souples et économes en carburants (mais aussi en rejets de gaz à effet de serre et particules fines)
- Apaiser les rues et limiter les nuisances – sonores notamment

Le tout avec un impact minime sur la vitesse et la durée des trajets (la vitesse moyenne serait réduite de 1,6 km/h, soit un temps de déplacement allongé de 18 secondes pour un trajet d'1Km en ville).

**Après une année 2022 qui a marqué une nouvelle étape de piétonnisation du centre historique de Nancy, 2023 s'inscrit dans la continuité avec des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics sur les rues piétonnisées**, mais aussi poursuite des réflexions et études avec les autres communes souhaitant développer des projets piétons.



En matière de **stationnement et parkings**, 2023 verra progresser plusieurs démarches, en particulier :

- La finalisation de la stratégie et préparation du transfert des ouvrages de la Ville de Nancy à la Métropole du Grand Nancy.
- La réalisation des études d'avant-projet de l'extension des Pôle d'Échange Multimodal de la gare de Ludres, en lien avec la SNCF, la Région Grand Est et la Ville de Ludres, et du projet P+R Scarppone à Maxéville.
- Les études des autres projets de P+R à la Porte Nord et Porte Verte, prévus dans le Plan Métropolitain des Mobilités, seront traitées dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des lignes de Bus à Haut Niveau de Service.



Le projet de véhicule électrique sur rail, intelligent et autonome **UrbanLoop** sera engagé de manière opérationnelle en 2023 autour du projet de ligne à Rives-de-Meurthe (liaison ligne 1 Saint-Georges – Cité judiciaire – Porte Nord Maxéville), après choix de la procédure de montage.

Conçus comme de véritables démonstrateurs de la transformation de la ville par et pour tous les Grands-Nancéiens, les contours des premiers **lieux candidats** identifiés dans le P2M

commenceront à se dessiner en 2023 avec l'engagement opérationnel de l'étude du lieu candidat Barrois – Mairie à Saint-Max, pour accompagner la localisation de la nouvelle station du trolleybus « mairie Saint Max » et l'aménagement de la place Barrois en lien avec l'avenue Carnot. Seront également engagées les études (diagnostics et enjeux) sur Essey-lès-Nancy, Malzéville et Sainte Catherine.

Par ailleurs, 2023 verra l'aboutissement de l'élaboration du **schéma de logistique territorial**, co-construit avec les acteurs de la logistique urbaine.

Enfin, parce que la déclinaison du Plan Métropolitain des Mobilités ne saurait s'envisager indépendamment d'une réflexion élargie à l'échelle du bassin de mobilités, d'emploi et de vie de l'agglomération grand-nancéienne, **la coordination avec les partenaires et voisins de la Métropole** se poursuivra en 2023 pour faire avancer les études et réflexions en matière de covoiturage (avec un travail en cours à l'échelle de la Multipole sud 54) et d'amélioration des liaisons avec les territoires voisins, en particulier :

- **Bassin de Pompey** : Pôle d'échange multimodal de Pompey.
- **Moselle-et-Madon** : liaisons transports en commun et vélos vers la zone de Brabois Forestière.
- **Seille-et-Grand-Couronné** : liaisons cyclables « Tronc qui Fume » et aire de covoiturage.
- **Sel-et-Vermois** et **Terres-Touloises** : P +R.

### Le Plan Climat Air Énergie Territorial, socle du projet de transition territoriale

Les orientations budgétaires 2023 s'inscrivent dans une période clé pour la définition des orientations majeures de ce mandat en matière de transition écologique, puisque sera finalisé dans le même temps le projet de **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) du Grand Nancy.

Ce plan décline à l'échelle du Grand Nancy les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat, en posant des objectifs stratégiques et opérationnels pour atténuer le changement climatique et s'y adapter, en réduisant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre tout en développant la production d'énergies renouvelables.

## DES OBJECTIFS AMBITIEUX POUR RÉPONDRE AU DÉFI CLIMATIQUE

Par sa délibération du 14 mai 2022, la Métropole s'est fixée pour ambition de réduire de **55 % ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030** et d'atteindre **une baisse de 84 % à horizon 2050** par rapport à 1990.

Elle s'engage parallèlement dans une trajectoire de réduction de la consommation d'énergie finale à hauteur de **20 % à horizon 2030, par rapport à 2012, et -50 % les consommations à horizon 2050**.

Enfin, le troisième objectif stratégique, condition de l'atteinte des deux premiers, est la **croissance de la part des énergies renouvelables à 70 %** de la consommation finale à 2050, dont au moins 35 % d'énergies « locales ».

Le PCAET inscrit ainsi la Métropole du Grand Nancy dans une trajectoire de transition de moyen et long terme (2030 et 2050), mais qui se construit à partir d'un **plan d'action opérationnel à 6 ans**.

Les politiques publiques mises en œuvre en matière de mobilités, d'urbanisme, d'économie, d'habitat, d'eau ou de déchets sont les **moteurs de la transformation du territoire**. Les stratégies qui ont été adoptées depuis 2020 sur ces politiques développent des actions concrètes en matière de transition.

Comme organisateur de la démarche de transition énergétique territoriale, le PCAET intègre ces actions en les orientant vers les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de protection des conditions de vie sur le territoire métropolitain qui fondent la démarche.

En cours d'écriture, le plan d'action se nourrit également des contributions qui ont été formulées lors des rendez-vous, temps forts et ateliers mis en place dans le cadre de la **COP territoriale** et s'appuie sur 4 orientations fortes :



- **Faire de la sobriété le socle des politiques de développement** et un vecteur d'amélioration du cadre et de la qualité de vie sur le territoire.
- **Informers, sensibiliser, former pour accompagner le changement** de modèle et créer les conditions d'une gouvernance élargie.
- **Coopérer avec les acteurs et les territoires de proximité** pour construire de nouveaux modèles de solidarité territoriale.
- **Faire du projet d'aménagement un levier de la transformation écologique** du territoire pour impulser le développement correspondant à ses objectifs.

## COP DU GRAND NANCY

Miroir local de la « Conférence Internationale des Parties » dont le 27<sup>e</sup> opus vient de se terminer à Charm el-Cheikh en Egypte, **la COP du Grand Nancy est aussi une fabrique de liens avec les habitants** à travers des rencontres avec les associations et des événements culturels. Une manière de se projeter de façon positive dans la transition et de faire adhérer le grand public.

En 2022, une trentaine de rendez-vous ont permis de mettre en mouvement le territoire. Cette démarche se poursuivra dans les années à venir pour engager des actions collectives de sobriété d'une manière ludique.

Le début de la mise en œuvre du plan d'action du PCAET se traduira en 2023 par :

- L'étude de préfiguration de la **Zone à Faible Émission (ZFE)** et la construction du **Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (SDIRVE)** qui construisent les conditions d'une mobilité renouvelée sur le Grand Nancy, en privilégiant les mobilités actives et accélérant la décarbonation.



- Les **travaux de transition énergétique sur le patrimoine métropolitain**, notamment l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur des sites métropolitains ou encore le déploiement de panneaux photovoltaïques sur le Museum Aquarium (premier projet métropolitain de production d'énergie renouvelable en autoconsommation) et la déchetterie de Ludres.
- La **massification de la rénovation énergétique** avec la mise en place de la stratégie déclinée dans le cadre du plan d'action du PCAET.

## LA « SEM ENR » : UN OUTIL PARTAGÉ POUR DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Lutter contre sa dépendance aux énergies fossiles et développer la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique implique nécessairement pour la Métropole du Grand Nancy – vu son périmètre géographique restreint – de coordonner son action avec l'ensemble de ses partenaires de la Multipole Sud Lorraine.

Ainsi, la Métropole sera partie prenante de la future Société d'Économie Mixte (SEM) territoriale dédiée aux énergies renouvelables (ENR) en cours de développement par Société Lorraine d'Économie Mixte d'Aménagement Urbain (SOLOREM) qui devrait voir le jour au deuxième semestre 2023 afin d'accélérer le développement des ENR et l'autonomie énergétique du sud meurthe-et-mosellan.

Sans attendre cette échéance, le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire métropolitain passera en 2023 par le lancement des études sur le projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking et l'esplanade du Zénith. Ce projet présente un potentiel de production de 8 GWh, soit 20 % de la consommation de la collectivité.

## Fabriquer la ville d'aujourd'hui à l'aune des défis de demain

Depuis 2020, la Métropole du Grand Nancy a pris le temps de construire une vision globale des futurs projets urbains métropolitains, vision qui s'incarnera dans le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacements (PLUi-HD) qui sera arrêté en 2023 puis approuvé en 2024** et sur lequel viendra s'appuyer un budget pluriannuel.

En effet, **la construction de la ville durable et désirable s'inscrit dans le temps long** nécessaire à la conduite de projets urbains complexes (portage foncier, commercialisation, etc...) mais implique des décisions de court terme afin de tracer un cap qui réponde aux aspirations des Grands-Nancéiens pour un urbanisme plus apaisé, plus vert, plus inclusif.

En ce sens, le PLUi-HD offre ainsi un espace pour construire de la convergence et de la cohérence entre les politiques sectorielles de préservation de l'environnement, de mobilité, d'habitat, de développement économique et commercial, qui trouveront des déclinaisons territoriales au travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) territoriales et thématiques.

En matière de **planification** et au-delà du PLUi-HD, les actions engagées par la Métropole pour répondre aux besoins de développement et d'aménagement durable du territoire se poursuivront en 2023, notamment via le **Règlement local de Publicité (RLP)** ou le **Plan de Gestion UNESCO**, en lien avec la Ville de Nancy.

En termes de **stratégie foncière**, la Métropole poursuivra en 2023 sa politique d'acquisitions foncière « d'opportunité » – notamment à des fins d'écologie urbaine – et de dépollution des sites ABRALOR à Nancy et KLEBER à Essey par des techniques innovantes de phytoremédiation.

Le Grand Nancy poursuivra enfin en 2023 un certain nombre d'études pré-programmatiques ainsi que l'aménagement des ZAC en cours, parmi lesquelles on peut citer :

- Les études « Kleber/Cœur Plaine Rive Droite » à Essey-lès-Nancy.
- Les études « Nancy Centre Gare ».
- La ZAC Austrasie à Nancy, sur la base du nouveau schéma directeur validé en 2022, la commercialisation est en cours avec Citantium pour l'accueil notamment de Pôle Emploi et le promoteur Kaufmann & Broad pour un programme à dominante résidentielle.
- La ZAC Bois La Dame à Tomblaine.
- La ZAC Biancamaria à Vandœuvre-lès-Nancy.



### PLUi-HD, SCoT, SRADDET ?

Derrière ces acronymes barbares se cache un enjeu majeur : celui de la nécessaire **articulation des stratégies portées par les acteurs publics** à toutes les échelles pour garantir la place, le développement et la capacité de chaque territoire à relever le défi des transitions écologiques, démographiques ou digitales qui s'imposent à tous.

Le Grand Nancy n'a pas attendu pour s'inscrire activement dans les logiques **de coopérations interterritoriales**, depuis la **Multipôle Sud Lorraine** au **Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain** en passant par les réseaux de villes comme **France Urbaine**.

2023 sera une période charnière pour l'**alignement des stratégies de planification** des différents acteurs, formalisée à l'échelle de la Région Grand Est par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**), à l'échelle du sud meurthe-et-mosellan par le Schéma de Cohérence Territoriale (**SCoT**) et à l'échelle métropolitaine par le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement (**PLUi-HD**).

L'enjeu portera aussi sur la concrétisation des **engagements contractualisés** avec nos différents partenaires autour de projets portés par la Métropole ou ses communes membres, via des dispositifs comme le Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique, le Contrat de Plan État Région (avec la perspective du volet « mobilités ») ou encore la nouvelle contractualisation à venir avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle pour la période 2023-2028.

Le travail initié avec les intercommunalités voisines autour de **contrats de réciprocité** se poursuivra dans la perspective de faire aboutir des projets d'intérêt commun.

## Mieux habiter la ville : des outils au service de l'humain

À travers son **Programme Métropolitain de l'Habitat (PMH)**, la Métropole du Grand Nancy développe une politique de solidarité majeure qui concentre ses efforts sur les publics les plus fragiles, ainsi qu'une palette d'outils pour permettre aux Grand-Nancéiens (propriétaires occupants et bailleurs), de rénover leur logement et de mieux habiter la ville.

En 2022, la Métropole du Grand Nancy a adopté son nouveau **Programme Métropolitain de l'Habitat (PMH)** à travers lequel elle s'engage à :

- Produire 1 030 logements annuels
- Maintenir un taux de 26 % de logement social
- Adapter l'habitat aux enjeux de transition écologique
- Contribuer à la mise en œuvre du droit au logement pour tous

La politique de **délégation des aides à la Pierre** permet à la Métropole depuis 2005 de contractualiser (et donc de sanctuariser des recettes) avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), tant sur la réhabilitation du parc privé que sur la production de logements neufs, HLM en particulier. La Métropole réaffirme ainsi sa volonté d'encourager une production de logements sociaux dynamique pour **maintenir son parc social à hauteur de 26 %**.

Le **Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat « agissez pour votre logement »** constitue une autre action forte de la Métropole qui lui permet d'accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs bénéficiaires des aides ANAH ainsi que les copropriétés fragiles dans le cadre de l'aide « Ma Prime Rénov Copropriétés ». À cela s'ajoute les **aides métropolitaines directes en faveur de l'adaptation des logements au vieillissement** de la population.

S'agissant des **Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**, si « l'OPAH Copropriétés dégradées » de Jarville-sous-Bois arrive à son terme, 2023 verra le démarrage d'une nouvelle OPAH sur le secteur Saint Pierre René 2 et une attention particulière portée sur la situation **des OMBELLES situées sur le Plateau de Haye**.

Enfin, toujours en matière d'habitat, la Métropole poursuivra en 2023 ses actions en direction de l'**accueil des Gens du Voyage**, de l'**accession à la propriété** et de la rénovation énergétique pour les propriétaires occupants éligibles à l'ANAH. La **Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD)** constitue à ce titre un relai essentiel en matière de conseils et d'aide à la sobriété énergétique.

Dans le cadre du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** et à travers une convention de partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Métropole du Grand Nancy conduit des **opérations majeures de renouvellement urbain visant à transformer la ville en profondeur** et tendre vers davantage de mixité sociale, de solidarités et de sobriété (démolitions de logements énergivores, reconstruction de logements adaptés à la norme RT 2020, adaptation des espaces publics aux enjeux de transition écologique).

Sur le **Plateau de Haye**, outre la poursuite des études de maîtrise d'œuvre urbaine, la Métropole du Grand Nancy accompagnera en 2023 les opérations de construction et de démolition de logements et d'équipements.

Pour **Haussonville-Nations**, l'année 2023 sera marquée par la démolition du Centre Commercial Jeanne d'Arc, alors que les opérations sur **les Provinces** concerneront la démolition des bâtiments de l'ancien site de l'école Victor Hugo, la finalisation des travaux de restructuration de la rue Piant, des études de maîtrise d'œuvre pour le lancement des travaux du secteur ouest et les travaux de restructuration de l'avenue Foch.

L'**avenant à la convention** en cours de validation permettra de tenir compte des évolutions de projets souhaités par la Métropole et les communes en lien avec les différents partenaires au premier rang desquels les bailleurs sociaux.

Enfin, le **projet de revitalisation du territoire (ORT)**, dont la convention est en cours de définition, devra contribuer à consolider la dynamique résidentielle et démographique métropolitaine à travers un effort de reconquête du parc vacant en centre-ville.

## Une approche intégrée de l'écologie urbaine, qui allie sites naturels remarquables et biodiversité ordinaire

Avec un territoire qui se caractérise par une très forte densité urbaine, **la Métropole du Grand Nancy développe une politique d'écologie urbaine** visant à la fois à limiter les impacts de l'urbanisme sur l'environnement tout en tirant parti des services rendus par la nature en ville, pour améliorer le cadre de vie des Grands-Nancéiens mais aussi répondre à des enjeux environnementaux plus globaux, en termes de lutte contre le réchauffement climatique ou de préservation de la biodiversité.

En 2023, la Métropole poursuivra en lien étroit avec ses partenaires les actions concourant à ces objectifs, parmi lesquelles on peut citer :

- L'**Atlas de la Biodiversité Métropolitaine**, qui s'inscrit dans une politique de préservation de la Trame Verte et Bleue, renforcée notamment par un nouveau programme de plantation de haies.
- Un nouveau plan d'actions suite à l'**étude « coteaux »** conduite sur des sites avec des communes volontaires du Grand Nancy.

- La mise en œuvre d'un nouveau plan de gestion de l'**Espace Naturel Sensible / Natura 2000 du plateau de Malzéville**.
- Des travaux d'aménagement de l'**Espace Naturel Sensible Plateau et pelouses de Villers-lès-Nancy**.

L'action métropolitaine en direction de la nature en ville et de la biodiversité ne se limite pas aux sites naturels remarquables. Elle intègre également l'ensemble des **espaces publics végétalisés** de la Métropole, qui constituent à la fois des aires de respiration, des atouts dans la lutte pour la qualité de l'air et la contribution des espèces végétales aux services écosystémiques attendus en milieu urbain, mais répondent aussi à une aspiration des Grands-Nancéiens pour davantage de nature en ville.

En 2010, le Grand-Nancy entretenait environ 550 hectares d'espaces verts, et 29 000 arbres. Aujourd'hui, le service espaces verts intervient sur **plus de 800 hectares d'espaces verts** et **plus de 54 000 arbres**.

**350 à 400 arbres seront nouvellement plantés en 2023** dans le cadre du programme métropolitain de maintenance du patrimoine arboré.

Pour accompagner cette montée en puissance de la végétalisation de l'agglomération tout en développant des pratiques plus vertueuses, **la Métropole franchira en 2023 une nouvelle étape de la gestion différenciée de l'entretien des espaces**, avec une réduction maîtrisée des fréquences de tonte, de fauchage, de ramassage des feuilles mortes et de désherbage des pieds d'arbres.

En matière de sobriété énergétique et de préservation de la ressource en eau, les services métropolitains réduiront en 2023 le fonctionnement du jet d'eau et sa consommation en changeant le système de fontaine tous deux présents au sein du parc de Brabois.

La mission d'exploitation du service espaces verts s'exerce principalement sur les espaces d'**accompagnement de voirie**, qui représentent à eux seuls presque **260 hectares**, mais aussi les espaces naturels (plateau de Malzéville), les parcs et les infrastructures métropolitaines.

## Une gestion durable de la ressource en eau



La sécheresse inédite qui a touché notre bassin en 2022 confirme le caractère essentiel et stratégique des politiques conduites par la Métropole en matière d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques.

Pour faire face au risque de multiplication des événements météorologiques extrêmes et aux tensions croissantes à venir sur la ressource en eau, le Grand Nancy intensifie son action à travers plusieurs dimensions :

- **La gestion durable des ressources en eau potable**, pour garantir l'approvisionnement en eau potable de qualité du bassin de vie en pérennisant le captage actuel dans la Moselle et en créant un nouveau captage dans la Meurthe.

- **Les économies d'eau**, en sensibilisant les usagers sur leurs consommations d'eau (via le radiorelevé des compteurs d'eau qui sera entièrement déployé d'ici 2024), en étudiant la réutilisation des eaux épurées de la station d'épuration, en poursuivant le renouvellement des réseaux (y compris des canalisations structurantes et des réservoirs tels que les réservoirs Saint Charles et CHU), ou encore en développant les mesures d'exemplarité (à l'instar de la réutilisation de l'eau des bassins de la Plage des 2 Rives).
- **La préservation de la qualité des milieux récepteurs** avec un programme d'études ambitieux via le schéma directeur d'assainissement.
- **L'eau dans la ville**, pour améliorer la qualité des cours d'eau métropolitains, gérer de manière intégrée les eaux pluviales et protéger les Grands-Nancéiens des inondations, en complémentarité des actions de protection contre les inondations portées par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe Madon.
- **La sobriété énergétique et la décarbonation du cycle de l'eau**, via la production de gaz vert par la station d'épuration de Maxéville injecté dans le réseau GRDF et l'étude du déploiement de panneaux photovoltaïques pour couvrir une part des besoins électriques de l'usine de production d'eau potable de Vandœuvre.

À partir de l'eau prélevée dans la Moselle et traitée par l'usine à Vandœuvre, le Grand Nancy assure la fourniture d'eau potable à plus de **62 000 abonnés** à travers un réseau de distribution de près de **1 000 km**.

Les eaux usées rejetées sont collectées par **1 400 km** de canalisations et transférées à la station d'épuration de Maxéville pour traitement. Près de **30 millions de m<sup>3</sup>** sont épurés chaque année avant rejet dans la Meurthe.

## Chauffage urbain : une pépite en développement pour capitaliser sur nos atouts

Les réseaux publics de chauffage urbain du Grand Nancy constituent une véritable force pour la Métropole dans le contexte de crise énergétique que nous traversons.

Produite majoritairement à partir d'énergies renouvelables ou de récupération, l'énergie distribuée par les réseaux de chaleur de l'agglomération permet à la fois de réduire la dépendance de notre territoire aux énergies fossiles, d'améliorer le bilan environnemental d'un poste d'émission important de gaz à effet de serre tout en améliorant la maîtrise de la facture énergétique pour les abonnés, notamment via une TVA à taux réduit.

Un ambitieux programme de **développement des réseaux de chaleur métropolitains** – déjà connus et reconnus au niveau national – a été voté lors du conseil métropolitain de juin 2022. Sa mise en œuvre dans les 5 années à venir prévoit notamment :

- L'augmentation de la valorisation d'énergie sur l'usine de valorisation des déchets ménagers par la mise en place d'échangeurs complémentaires sur les fumées.
- La mise en place de récupérateurs d'énergie sur les fumées des chaufferies biomasse.
- L'interconnexion des différents réseaux de chaleur métropolitains permettant une meilleure valorisation de ces énergies de récupération et une meilleure modularité du dispositif.
- Le déploiement du service public de chauffage urbain sur le quartier Saurupt à Nancy et les communes de Saint Max, Essey et Tomblaine.

Dans la mesure où ce service public n'est pas subventionné, seuls quelques crédits modestes sont nécessaires en 2023 pour les études et assistances techniques nécessaires dans le cadre du service public de chauffage urbain.

Les réseaux de chaleur publics du Grand Nancy font l'objet d'une double délégation de service public concessive. Ils sont alimentés par l'usine d'incinération des ordures ménagères d'une part et par des chaufferies d'autres part, avec un développement important des chaufferies biomasses ces dernières années.

- Environ 390 000 MWh vendus
- 66 km de réseau
- Environ 35 000 équivalent-logements desservis: CHRU, universités, commissariat, piscines...

## Sobriété et éclairage public : vers une Métropole 100 % LEDs en 2025



En matière d'**éclairage public**, les mesures d'urgences adoptées à l'automne 2022 par la grande majorité des communes françaises pour répondre à l'impératif de sobriété énergétique croisent une préoccupation ancienne du Grand Nancy pour la sécurité, la qualité de vie nocturne des Grands-Nancéiens, la réduction des consommations énergétiques, la mise en valeur du patrimoine mais aussi la préservation des écosystèmes sensibles à la pollution lumineuse.

La politique de remplacement des sources énergivores par des LEDs initiée dès 2014 a permis de réaliser des économies significatives d'énergie. Elle a par ailleurs permis de limiter la hausse des dépenses d'énergie, malgré les augmentations régulières du coût de l'énergie qui se sont toutefois amplifiées en 2022.

Pour 2023, confrontée à une **crise énergétique sans précédent depuis les années 1970**, la Métropole a décidé d'agir fortement pour maîtriser ses consommations d'énergie au travers du **Plan Métropolitain de Sobriété** et de Solidarité. Parmi les différents leviers activés pour répondre en urgence à cette situation inédite de crise énergétique, 4 mesures ont été prises sur l'éclairage public, poste de consommation important et gisement potentiel d'économies (tant sur le plan énergétique que budgétaire) :

- Une accélération de la politique de déploiement des LEDs, pour une **Métropole 100 % LEDs dès 2025**.
- Une amplification des abaissements déjà pratiqués avec la mise en œuvre d'un **abaissement généralisé de 50 % de 22h à 6h** en ouvrant la possibilité d'aller plus loin, notamment en cœur de nuit, pour les communes qui le souhaitent.
- **L'extinction de l'éclairage dans certains secteurs** et à certaines heures, pour les communes volontaires.
- **L'extinction de l'éclairage nocturne sur les écrans publicitaires** des abris bus.

Si les mesures d'abaissement et d'extinction produiront des **baisses de consommations substantielles à court terme, l'accélération du déploiement des LEDs vient constituer une nouvelle ambition forte en matière de sobriété énergétique** qui devrait permettre à la Métropole d'économiser au moins 4,5 GWh par an à partir de 2026.

Parmi les 43 600 points lumineux gérés par la métropole, 38 500 assurent l'éclairage des espaces publics. Plus de 60 % de ces points d'éclairage des espaces publics sont désormais équipés de sources LED (Diodes Électro Luminescentes).

La puissance installée sur le réseau est ainsi en baisse depuis 2005 : de 5,05 MW à 3,76 MW à fin 2021 pendant que la consommation d'énergie évoluée de 22,2 GWh à 13,1 GWh sur la même période.

## 2.3

## BIEN-VIVRE ENSEMBLE DANS UNE MÉTROPOLE APAISÉE : LE GRAND NANCY À PIED D'ŒUVRE POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES GRANDS-NANCIÉNS

### Aménagements urbains : les visages de la transformation du Grand-Nancy



Les aménagements de voirie constituent certainement aux yeux des Grands-Nancéniens le pan le plus visible de la transformation en profondeur engagée par l'exécutif métropolitain, à l'aune des chantiers amorcés en début de mandature mais également en réponse aux défis énergétiques et climatiques qui s'accroissent.

En effet, l'année **2023 sera une année charnière dans le déploiement du Plan Métropolitain des Mobilités** et l'aménagement d'espaces publics visant à assurer la mobilité des usagers pour tous les modes de déplacement (véhicules

individuels, transports en communs, cycles, piétons, ...) de manière équilibrée et sécurisée et en améliorer la performance.

Les études d'**adaptation de la voirie sur le tracé de la ligne 1** conduites en 2022 laisseront place en 2023 à la réalisation des aménagements destinés à accueillir les trolleybus de nouvelle génération en 2024. Ce chantier d'envergure majeur pour la Métropole fera l'objet d'une attention toute particulière dans la gestion des phases travaux, afin de **limiter au maximum les impacts sur le quotidien des Grands-Nancéniens**.

Dans le même temps se poursuivront les opérations d'entretien, de maintenance, d'aménagement des voiries et espaces publics urbains métropolitains, l'entretien des ouvrages d'art, les travaux d'investissement et d'entretien de l'éclairage urbain, la coordination des travaux sur le territoire public métropolitain comme l'instruction des déclarations de travaux.

À travers sa délibération du 16 décembre 2021 et la création des quatre enveloppes dédiées, **la Métropole a fait le choix de faire évoluer le cadre de ses interventions sur les espaces publics**, à la fois pour adapter l'offre de mobilité en tenant compte des évolutions des attentes des citoyens-usagers (qu'ils soient Grands-Nancéniens ou visiteurs), pour garantir une maintenance adaptée des chaussées et plus généralement des espaces publics, tout en s'inscrivant dans les impératifs dictés par le changement climatique et ses conséquences sur notre territoire.

La bonne gestion du patrimoine conditionne à la fois sa durabilité, les coûts globaux associés et la sécurité des usagers l'empruntant. Aussi, **l'objectif est de traiter prioritairement la maintenance de la voirie** afin d'assurer une gestion efficiente des deniers publics et de préserver le patrimoine. Un diagnostic de l'état des voiries permet d'établir une programmation pluriannuelle discutée avec chaque commune. **Ce traitement prioritaire va se traduire en 2023 ainsi que dans les années à venir par une amplification significative des moyens consacrés.**

**Les autres aménagements d'espaces publics**, autrement dit les opérations d'aménagement d'importance métropolitaine ne relevant pas du P2M et les opérations d'aménagement souhaitées par les communes (qu'il s'agisse d'opérations visant à améliorer la qualité des lieux de centralité ou d'opérations sur des voies plus locales), font l'objet d'un recensement annuel des demandes exprimées par chaque commune. Le recensement initial réalisé en 2022 permettra de définir en 2023 un **programme pluriannuel 2023-2026 concerté avec les communes** au sein de conférences territoriales.

Comme l'ensemble des activités humaines, ces interventions sur les voiries ont des conséquences importantes en termes de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, de pression sur l'environnement et les milieux naturels mais aussi de qualité de vie des riverains et usagers des espaces publics. La Métropole s'est engagée aux côtés des acteurs des travaux publics à limiter au maximum ces impacts, via la signature en septembre 2022 d'un **Pacte d'engagement 2030 des acteurs des infrastructures**. 2023 viendra constituer une première étape dans la déclinaison de ces engagements, notamment via l'utilisation de techniques à froid ou basse température.

## ZOOM

#### LES OUVRAGES D'ARTS

Le patrimoine métropolitain comprend 211 ouvrages d'art, dont 118 ponts et passerelles, 71 murs de soutènement, 9 tunnels ou souterrains et 13 portiques ou hauts mâts. Ils nécessitent une surveillance régulière et des travaux d'entretien pour les maintenir en bon état structurel.

Un budget spécifique sera dédié cette année au renforcement de la poutre d'une des travées du viaduc Kennedy, ainsi qu'à la réfection de l'étanchéité sur l'ensemble du viaduc en coordination avec les travaux du trolley.

L'année 2023 verra aussi la réalisation d'une grosse opération de réparation des appareils d'appui du viaduc Louis Marin.

#### LE CONTOURNEMENT DE SAINT-NICOLAS-DE-PORC

Longtemps considéré comme un serpent de mer, les principaux co-financeurs ont « bouclé » fin 2022 le tour de table financier qui permettra enfin à ce projet de voir le jour.

Cette voie de contournement doit permettre d'assurer une liaison directe entre l'A33 et la RD 400 en sécurisant les conditions de circulation dans les centres-villes de Saint-Nicolas-de-Port et de Ville-en-Vermois (notamment au regard du fort trafic poids lourds lié à l'accès à l'entreprise NOVACARB).

Ce projet permettra aussi de résorber la problématique de sécurité rencontrée au niveau du passage à niveau n°129 à Laneuveville-devant-Nancy qui connaît aujourd'hui un fort risque d'accidentologie.

La création en 2023 d'une nouvelle autorisation de programme dédiée traduit la volonté manifeste de la Métropole de voir aboutir ce dossier et illustre la solidarité interterritoriale à l'œuvre au sein du bassin de vie grand-nancéniens.

## Une action renforcée en matière de propreté

Avec une action 24h/24, 7jours/7, les équipes du Grand Nancy sont à pied d'œuvre pour assurer un niveau de propreté satisfaisant et homogène dans l'ensemble des communes de la métropole (qui recouvrent des caractéristiques très différentes), selon les conventions ou compétences transférées sur l'ensemble du territoire métropolitain.

**Priorité forte de l'exécutif métropolitain visant à améliorer le cadre de vie des Grands-Nancéiens**, la politique de propreté de la collectivité se concentre aujourd'hui sur la réduction des incivilités.

En 2023, le Grand Nancy poursuivra ses efforts afin de :

- Limiter le temps de présence des dépôts sauvages.
- Développer les actions de police afin de freiner les incivilités, notamment les dépôts sauvages aux abords des conteneurs enterrés, cause majeure des problèmes de propreté rencontrés.
- Engager une série d'actions de communications.

## Déchets ménagers : faire d'un problème une ressource

Le Grand Nancy poursuit sa mue profonde en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Qu'il s'agisse de la collecte des ordures ménagères et déchets recyclables, de la gestion des 9 déchetteries métropolitaines, des actions de prévention et de sensibilisation sur le tri ou du développement des nouveaux projets et filières (avec en ligne de mire la mise en place du tri à la source des biodéchets pour début 2024), **les politiques métropolitaines visent à tirer parti de cette ressource tout en améliorant le cadre de vie et le quotidien des Grands-Nancéiens**.

Adopté lors du conseil métropolitain du 29 septembre 2022 à l'issue d'une **démarche inédite de co-construction avec la société-civile, le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** se développera pour les 4 années à venir autour d'actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire, gérer les biodéchets sur leur lieu de production, donner une seconde vie aux objets, emballer zéro déchet, utiliser les textiles sanitaires lavables et promouvoir l'éco consommation.

Parce que le déchet le plus facile à traiter est celui que l'on ne produit pas, la **Maison de la Prévention et du Tri**, espace pédagogique implanté à Ludres à proximité de l'usine d'incinération fera partie du circuit de visite proposé aux écoles et habitants du Grand Nancy et permettra de faire prendre conscience à ses visiteurs que la prévention et le tri des déchets est possible à tous les niveaux du quotidien.



Par ailleurs, de nombreuses **études structurantes et expérimentations** se poursuivront sur 2023 : étude de faisabilité sur le tri à la source des biodéchets, « Oui Pub » (initié en 2022), étude de préfiguration à la mise en œuvre d'une tarification incitative.

En matière de **collecte et de traitement**, le Grand Nancy poursuivra en 2023 l'**implantation de conteneurs de surface** (enterrés et semi-enterrés), notamment sur le secteur de la Place d'Alliance à Nancy, qui permettra de supprimer la collecte en porte à porte – et donc la présence de sacs sur le domaine public dans ce quartier patrimonial (ce déploiement s'accompagnera également d'aménagements du centre de collecte de Ludres).

La **suppression progressive des conteneurs en points de regroupement** (les bacs « gris » restant en permanence sur le domaine public) se poursuit avec leur remplacement par des conteneurs d'apport volontaire adaptés. Après une **adaptation des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles** sur les communes périphériques de l'agglomération, la réflexion se porte désormais sur la ville de Nancy, avec une focalisation sur le **secteur des « 4B »** (Boufflers, Beaugard, Buthegnémont, Bondonville).

Par ailleurs, **la collecte des cartons des professionnels en centre-ville** s'inscrit dans l'effort de sobriété consenti par l'ensemble des collectivités grands-nancéiennes.

La **collecte sur appel des encombrants** mise en place depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022 se poursuivra en 2023 avec un budget ajusté pour tenir compte d'un fonctionnement en année pleine. Enfin, l'opération de **sécurisation des points noirs de collecte** débutée il y a plusieurs années se poursuit afin de résoudre des problématiques de sécurisation des certains points de collecte.



### LES DÉCHETTERIES MÉTROPOLITAINES

Avec + 17 % de quantités accueillies en 2021, **leur succès n'est plus à démentir**. Le programme de rénovation se poursuit : 2023 verra l'achèvement des travaux de la déchetterie de Ludres, le début des études pour la rénovation de la déchetterie d'Essey-lès-Nancy et l'amorce des réflexions pour la rénovation d'un autre site à l'échéance 2026-2027.

Ces évolutions s'inscrivent dans l'**étude en cours pour l'optimisation du réseau de déchetteries qui permettra d'établir en 2023 un schéma directeur** visant à améliorer davantage leur fonctionnement et leur maillage et offrir aux usagers des installations de qualité.

- 137 100 tonnes de déchets collectés
- 9 déchetteries
- 78 560 bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective
- 2 100 conteneurs de proximité
- 881 tonnes de compost restituées
- 27 agents dont 9 en relation quotidienne avec les habitants (ambassadeurs de la prévention et du tri, agents d'information et de sensibilisation qui vont à la rencontre des habitants et des professionnels)
- 27 camions bennes récents (âge moyen 5 ans) et 2 camions de réserve
- La collecte (121 emplois), le traitement des déchets et l'accueil dans les déchetteries (31 emplois) sont confiés à des entreprises

## Sécurité : prévenir collectivement les risques

La sécurité publique constitue un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés de chaque citoyen, avec pour finalité la sécurité et la protection des biens et des personnes qui vivent sur le Grand Nancy.

Le **Contrat Métropolitain de Sécurité** 2022-2027 formalise l'engagement de la collectivité pour lutter contre les phénomènes d'insécurité en mettant en œuvre une action collective et coordonnée dans le champ de la sécurité, de la prévention, de la sanction et de l'éducation au civisme.



En 2023, la Métropole poursuivra sa mise en œuvre, en s'appuyant notamment sur le **Centre de Supervision Urbain** (CSU) opérationnel depuis le 15 juillet 2019 et qui permet d'exploiter 24h/24 et 7j/7 les caméras de vidéoprotection qui y sont rattachées, en partenariat avec les communes adhérentes, l'État et l'ensemble des forces de l'ordre.

En 2023, le CSU poursuivra son développement, avec en perspective le rattachement progressif de nouvelles communes (en lien avec l'installation de

nouvelles caméras) et une mobilisation renforcée sur les événements d'envergure (festivités de la Saint-Nicolas par exemple).

Le Grand Nancy s'est par ailleurs positionné comme **coordonnateur d'un groupement de commandes d'achats de caméras et services associés**, afin d'accompagner les communes adhérentes dans le choix, l'installation et la maintenance des caméras.

Autre outil de coordination, le **Contrat de Sécurité Intégrée**, entériné en conseil métropolitain le 31 mars 2022 pour cinq ans, permet de compléter le partenariat et l'engagement entre l'État, la Métropole et les communes. L'année 2023 verra le déploiement d'actions opérationnelles dans le domaine de la vidéoprotection notamment où des financements supplémentaires de l'État pourront être mobilisés.

En 2023, le développement de la vidéoprotection sera également favorisé par l'implication de la Région Grand Est, qui soutient plus particulièrement les communes dans ce domaine, dans le cadre de ses missions d'aménagement du territoire et en faveur du développement des usages numériques.

À noter qu'une sécurisation globale du parking du Zénith du Grand Nancy, menée par la Métropole, va se poursuivre en 2023 et complètera les investissements déjà effectués en 2022 pour prévenir les stationnements illicites.

## Développement social : un budget sanctuarisé pour répondre à l'exigence de solidarité

Qu'il s'agisse de la politique de la ville, du plan pauvreté, du contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés, du fonds d'aide aux jeunes, de la maison de l'Emploi ou encore du contrat local de santé **la Métropole du Grand Nancy active tous les leviers à sa disposition pour favoriser le développement social des Grands-Nancéiens**.

Parce que les crises sanitaires et énergétiques contribuent à fragiliser toujours davantage les ménages en difficulté, **la Métropole sanctuarisera ses enveloppes budgétaires pour l'année à venir**.

2023 constituera une année de préparation de différentes contractualisations avec l'État arrivant à échéance. Parmi elles, le **contrat de ville**, dont l'évaluation du dispositif en cours et la réflexion sur les contours du prochain contrat se déclinera notamment en lien avec une étude conduite par SCALEN.

Celle-ci mettra en perspective des indicateurs issus de l'observatoire de la cohésion sociale développé par l'agence et des données issues du terrain. En parallèle, l'appel à projets annuel permettra cette année encore d'apporter un **soutien à environ 300 projets** dans différents domaines prioritaires comme la transition écologique et la sobriété énergétique, l'insertion professionnelle, la prévention de la santé ou encore l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Engagée dans la prévention et la **lutte contre la pauvreté**, la Métropole poursuivra également le déploiement du Plan Pauvreté en s'appuyant sur la conférence des élus sociaux. **L'accès à une alimentation solidaire et de qualité, l'accès à l'outil numérique et l'accès à l'emploi** constituent les grands axes de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) mise en œuvre en lien avec l'État et dont l'échéance est annoncée en juin 2023.

À l'appui du **contrat local de santé (CLS)** dont le renouvellement se profile au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Métropole poursuivra sa mobilisation en tant qu'ensemblier et médiateur dans le domaine de la santé. Levier d'action transversal dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le CLS permet de donner à voir et renforcer une approche globale et intersectorielle de la santé.



En actionnant et coordonnant les politiques publiques locales (politique de la ville, logement, environnement, alimentation...), en mobilisant et fédérant les acteurs autour d'objectifs communs de santé, la Métropole agit sur la prévention et les déterminants de santé pour améliorer les parcours de vie des habitants.

Le futur contrat local de santé permettra de donner à voir une **ambition métropolitaine en matière de santé** qui se formalisera également en interaction avec toute la diversité de l'écosystème et des marqueurs territoriaux (Institut Hospitalo-Universitaire, Thermalisme, etc.).

Alors que la crise sanitaire a témoigné de la capacité du Grand Nancy à coordonner les énergies pour renforcer les dynamiques locales en faveur d'actions visant la santé globale, l'année 2023 permettra enfin d'initier une démarche coordonnée avec les communes et les partenaires locaux, en faveur du renforcement de la démographie médicale. Cette ambition se matérialisera par un soutien au développement des **Maisons de Santé Parisot** et plus largement à toutes formes d'exercice coordonné qui garantissent l'accès aux soins des populations.

L'action de la Métropole dans le cadre du **Fonds de Solidarité Logement** (FSL) s'inscrit dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, dont l'évaluation s'engage actuellement avec en perspective une révision d'ici la fin de l'année 2023.

Dans ce cadre, le Grand Nancy poursuivra son effort pour la mise en œuvre du **droit au logement** par la mobilisation du **Fonds de Solidarité Logement**, compétence transférée par le Département au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En 2023, le Grand Nancy fera face à un contexte de précarité énergétique accru en déployant des mesures volontaires dont le déplafonnement des ressources des ménages les plus fragiles, à hauteur du seuil de pauvreté, afin de permettre à l'ensemble des ménages pauvres de la Métropole de bénéficier d'une aide au paiement de leurs fournitures d'énergie dans le cadre du dispositif FSL Énergie.

L'expérimentation du plan « **Logement d'abord** » se poursuivra également. Les mesures d'accompagnement initiées à titre expérimental rechercheront les moyens d'une prise en charge plus précoce des situations en matière de prévention des expulsions locatives, particulièrement sur le parc privé.

## Du projet culturel métropolitain aux établissements de culture scientifique et technique en passant par le conservatoire : des leviers pour l'émancipation des Grands-Nancéiens

Engagée dans un cadre coopératif et fédératif associant les communes pleinement compétentes en la matière, la réflexion sur le **projet culturel métropolitain** se poursuivra en 2023, en coproduction avec l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) à Grenoble.

Ainsi, l'expérimentation autour des **droits culturels** se traduira par l'organisation d'un forum avec les acteurs culturels qui aura pour objectif de les inclure dans la démarche, notamment via la présentation des productions des différentes communautés de récit au Féru des Sciences au printemps.

Les droits culturels marquent la reconnaissance, pour chaque être humain, de son capital culturel propre et la nécessaire prise en compte des publics et de leur diversité culturelle dans la construction des politiques publiques, notamment en favorisant des dispositifs faisant appel à l'intelligence collective.

L'ensemble du processus fera l'objet d'une évaluation au cours du dernier trimestre 2023 afin de définir, en lien étroit avec les élus et les services, un cadre institutionnel pour la mise en œuvre de ces droits culturels dans les politiques publiques métropolitaines.

### ZOOM

#### SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE MÉTROPOLITAINS

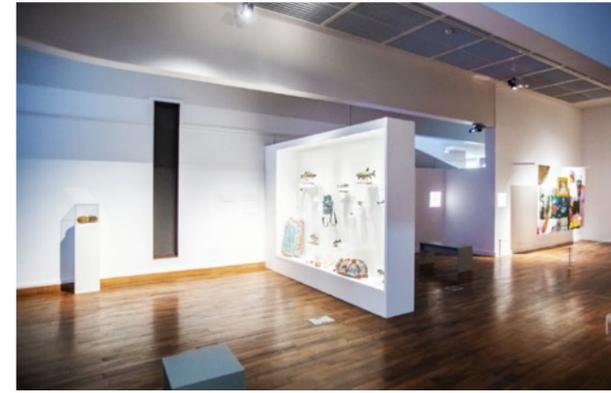
Le Grand Nancy assure la gestion de trois établissements de culture scientifique et technique en partenariat avec l'Université de Lorraine : le Muséum-Aquarium de Nancy, le Féru des sciences et le Château de Montaigu – Maison Edouard Salin, ainsi que les Jardins botaniques du Grand Nancy.

Impactés par la crise sanitaire ces deux dernières années, ces établissements patrimoniaux et de culture scientifique et technique accueillent près de 250 000 visiteurs chaque année, qui viennent découvrir les collections de ces sites ou prendre part à une programmation culturelle attractive. Ces « 3 musées » contribuent ainsi à la découverte et à la diffusion des sciences auprès d'un large public, notamment familial et scolaire.

En 2023, le Muséum-Aquarium, le Féru des Sciences et le Château de Montaigu mettront le cap sur une **nouvelle programmation culturelle et scientifique**. Comme chaque année, les temps forts du Pôle muséal s'articuleront avec une riche programmation événementielle : soirées inopinées, ateliers de médiation scientifique et culturelle, journées européennes du patrimoine, fête de la science, rencontres art et sciences, Conf'curieuses.

L'exposition temporaire jeune public « Cabane – la maison des animaux » réalisée en partenariat avec la Maison de l'Architecture Lorraine et dédiée aux constructions animales prendra ses quartiers au **Muséum-Aquarium** d'avril à novembre 2023.

Le **Féru des Sciences** verra quant à lui son deuxième étage remis à niveau (sol, électricité et signalétique) et accueillera des manifestations pluridisciplinaires mêlant expositions et événements scientifiques, en plus de l'espace à bidouilles et du parcours permanent.



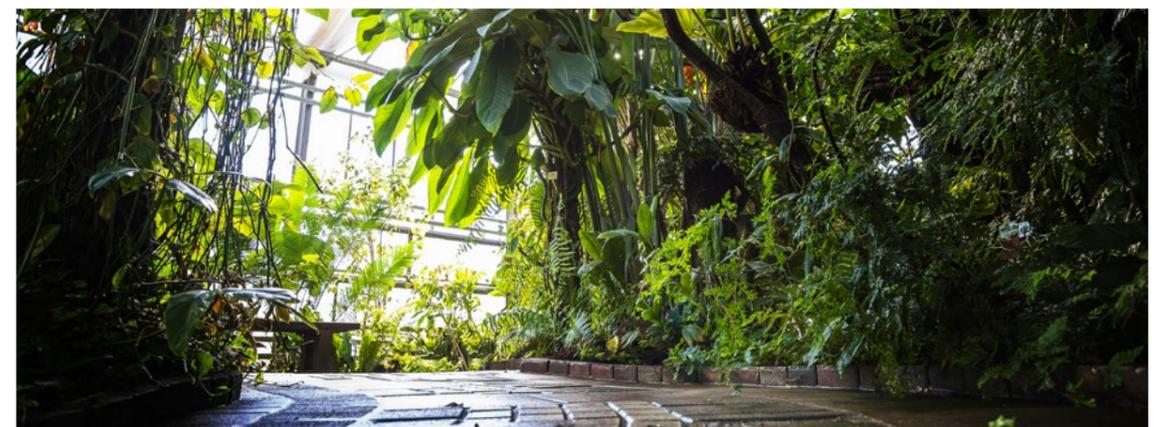
L'année 2023 verra également la **finalisation de la rénovation des huisseries du Muséum-Aquarium** ; un chantier d'envergure pour un bâtiment classé monument historique, qui au-delà de la valorisation de son architecture Art Déco remarquable permettra d'améliorer sensiblement le bilan énergétique de l'établissement. Au-delà de ces travaux, les crédits seront essentiellement consacrés aux collections avec la restauration d'une verrière monumentale Art Déco à motif industriel qui sera intégrée aux collections du Féru des Sciences.

Enfin, une étude sera menée en 2023 afin d'identifier les priorités en termes de restauration du **château de Montaigu**, classé monument historique, et envisager son développement culturel et touristique. La création d'une issue secondaire permettra ainsi d'augmenter la fréquentation instantanée du site.

Le Jardin botanique Jean-Marie Pelt à Villers-lès-Nancy et le Jardin d'altitude du Haut Chitelet dans les Vosges occupent une place particulière dans le cœur du public qui fréquente avec beaucoup d'assiduité ces deux sites. Le site métropolitain réunit 12 000 espèces sur 25 hectares et 2 500 m<sup>2</sup> de serres tropicales. Le Chitelet recense 2 500 espèces alpines et une hêtraie naturelle sur la route des crêtes.

Du côté du **Jardin botanique**, l'opération « Bambous et Asie » permettra la reprise de la bamboueraie et la modernisation de l'espace d'accueil des visiteurs. De plus, la reprise d'une cuve de récupération des eaux pluviales de 50 mètres cube sera réalisée. Des travaux seront également prévus dans les serres tropicales : poursuite de la rénovation des ombrages et réaménagement de massifs. Une étude pour le développement touristique et culturel du Jardin du Chitelet sera également menée en 2023.

En matière de **programmation culturelle**, le Jardin botanique Jean-Marie Pelt axera celle-ci sur la thématique des bambous et de l'Asie, de mars à novembre 2023. Une exposition sur les plantes alimentaires d'Asie, bonsaïs, suiseki et autres arts japonais ; une exposition des étudiants de l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy dans la chapelle ; des ateliers d'origami ; des démonstrations culinaires et d'arts martiaux ponctueront l'année. Une nouvelle signalétique sera installée dans la collection de bambous et une œuvre monumentale collaborative sera mise en place dans le parc. Au jardin d'altitude du Haut Chitelet, une exposition photo de Vincent Ganaye sur la thématique des brumes dans les Vosges sera proposée.



Du côté du **conservatoire à rayonnement régional**, l'actualisation du projet d'établissement se poursuivra en 2023 afin de définir les grandes orientations pour les six prochaines années.

En 2023, le Conservatoire poursuivra sa démarche de **diversification des publics** en renforçant la variété de ses propositions pédagogiques en direction de ses élèves et auprès de 1 000 enfants des écoles. Ainsi, les dispositifs « orchestre à l'école » et « école chantante » sont mis en œuvre depuis la rentrée 2022-2023 en lien avec les écoles Ory et Braconnot dans le cadre du développement de projets d'éducation artistique et culturelle en direction des écoles de la métropole lesquelles sont soutenues financièrement et accompagnées grâce au Schéma Métropolitain des Enseignements Artistiques (SMEA). La découverte de la pratique musicale investit également certains établissements hospitaliers grâce à la mobilisation d'un enseignant. En parallèle, la saison culturelle se déploiera avec en ligne de mire un grand concert d'orchestre et de chœurs programmé au centre Prouvé en avril.

Les projets d'investissement de 2023 prévoient le remplacement des 11 centrales de traitement d'air du Conservatoire devenues vétustes. Plus performants, ces nouveaux équipements devraient permettre de **limiter à terme les consommations de fluides de l'établissement**. Enfin, le Conservatoire achèvera son équipement numérique avec l'acquisition par exemple d'écrans numériques interactifs destinés aux salles de cours collectifs et de culture musicale.



Fort de 110 enseignants et d'environ 1 500 élèves, le Conservatoire Régional du Grand Nancy, labellisé « établissement à rayonnement régional » par le ministère de la Culture, est un établissement ouvert sur la vie culturelle de la métropole et acteur de différents réseaux, qui accueille chaque année près de 15 000 spectateurs dans le cadre d'une large programmation.

### Sports et loisirs dans le Grand Nancy : se dépenser, se retrouver

Au sortir d'une crise sanitaire qui a trop souvent mis à mal les liens sociaux, les sports et loisirs, au même titre que la culture et **l'ensemble des occasions permettant de se retrouver et de « faire humanité » constituent une priorité pour le Grand Nancy**.

Cela se traduira en 2023 par un **Aquapôle** « en ébullition ». En effet, l'ouverture programmée de Nancy Thermal en avril 2023, la reconduction de la « Plage des 2 Rives » après une seconde édition plébiscitée, mais aussi la fermeture précipitée de la piscine Alfred Nakache de Gentilly pour raisons techniques en décembre 2021 et la mise en œuvre du Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarités à l'automne 2022 génèrent une **profonde restructuration de l'offre natatoire et de loisir métropolitaine**.

Mesure destinée à répondre à l'urgence énergétique adoptée dans le cadre du Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité, **l'abaissement de la température de 1°C de l'air et de l'eau des piscines** devrait permettre de générer une économie énergétique de l'ordre de 7 %.

Suite à la fermeture de la piscine de Gentilly-Alfred Nakache, le recrutement d'un programmiste est en cours pour étudier les scénarii d'un **projet de bassin olympique sur le plateau de Haye** intégrant coûts et modalités de mise en œuvre. Dans l'attente, le Grand Nancy renouvellera en 2023 son offre de base de loisirs de proximité sur ce secteur : un bassin sera ainsi à nouveau installé au niveau de la salle des fêtes de Gentilly pendant la saison estivale.

Par ailleurs, au-delà de l'entretien courant des bassins, les investissements remarquables porteront en 2023 sur l'installation d'un éclairage LED au sein de la piscine de Laneuveville-devant-Nancy, ainsi que la réfection de l'étanchéité de la toiture de cet équipement.

À l'été 2023, les habitants auront à nouveau l'opportunité de renouer avec la « **Plage des 2 Rives** » pour une troisième saison sur les rives de la Meurthe à Nancy, Tomblaine et Saint-Max. Alors qu'une étude est actuellement conduite afin d'appréhender un développement pérenne du site, cette année permettra de renforcer les espaces d'ombrages ou encore de développer l'offre de loisirs nautiques.



#### LA PLAGE DES 2 RIVES

Près de 167 000 personnes ont profité des espaces de nature et de fraîcheur de la base de loisir pendant la saison estivale en 2022.

Situé en cœur de ville, ce site de 40 000 m<sup>2</sup> propose gratuitement aux Grands-Nancéiens et à nos visiteurs une offre de baignade et de farniente, un service de petite restauration, un terrain de sport ouvert à la pratique libre et une programmation culturelle et de loisirs mobilisant de nombreux partenaires locaux.

Du côté des **équipements sportifs et de loisirs**, le Grand Nancy assurera en 2023 l'entretien d'un patrimoine d'envergure allant du Pôle nautique à Nancy au complexe sportif des Aiguillettes à Villers-lès-Nancy en passant par l'aérodrome à Malzéville ou encore les gymnases gérés auparavant par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire jusqu'à sa dissolution en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ces équipements sportifs et de loisirs permettent la pratique d'un large panel d'activités contribuant à la qualité de vie et l'attractivité du territoire. Comme les autres équipements sportifs métropolitains, ces bâtiments s'aligneront sur une baisse de la température d'ambiance en période hivernale à 16 °C afin de limiter l'impact de la crise énergétique et contribuer à l'effort de sobriété énergétique.

Par ailleurs, les **équipements métropolitains d'entraînement et de compétition à destination du sport professionnel et de haut niveau** – le parc des sports de Vandœuvre-lès-Nancy, le palais des sports Jean Weille à Nancy et le stade Marcel Picot à Tomblaine – figurent parmi les bâtiments les plus consommateurs d'énergie du patrimoine du Grand Nancy.

Malgré des mesures en faveur de la sobriété énergétique appliquée comme l'abaissement de la température de chauffe hivernale pour viser une température de 16 °C en dehors des manifestations sportives, **ces trois grands équipements verront leur budget 2023 fortement marqué par l'explosion des coûts de l'énergie**. Un travail technique sera conduit en parallèle avec les clubs afin d'envisager toutes les mesures complémentaires qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre de leur fonctionnement au quotidien.

Au-delà des opérations de maintenance courante de ces grands équipements, le remplacement de la centrale de traitement d'air de la grande salle du parc des sports de Vandœuvre sera réalisé en 2023 (refonte du traitement d'air de la salle par l'installation de matériels performants à récupération d'énergie). Une étude sur le palais des sports Jean Weille sera également menée afin d'envisager l'augmentation de la jauge de spectateurs de cet équipement, ainsi que la création d'espaces sportifs et d'hospitalités complémentaires.

Territoire sportif d'excellence, la Métropole du Grand Nancy compte **six clubs professionnels et de haut-niveau**. En 2023, le Grand Nancy poursuivra son soutien au sport professionnel et de haut niveau à l'appui de la **charte métropolitaine du sport** adoptée par délibération le 8 juillet 2021. Avec en ligne les Jeux Olympiques à Paris en 2024, auxquels la Métropole du Grand Nancy a pris part à travers le label « **Terre de Jeux 2024** ».

## ZOOM

### LA CHARTE MÉTROPOLITAINE DU SPORT

Cette charte constitue le cadre de référence du soutien du Grand Nancy en direction des clubs de sport professionnel et de haut niveau du territoire :

- L'ASN Nancy Lorraine (football)
- Le SLUC Nancy Basket (basket-ball)
- Le Grand Nancy métropole handball (handball)
- Le Grand Nancy volley-ball (volley-ball masculin)
- Le Vandœuvre Nancy Volley Ball (volley-ball féminin)
- Le Grand Nancy Aquatique club (waterpolo féminin)

L'avenant adopté en Conseil métropolitain du 29 septembre 2022 voit le cadre financier de cette charte évoluer pour la saison 2022-2023 afin de prendre en compte les résultats sportifs des différents clubs, dont la montée au premier échelon national du SLUC, mais aussi la rétrogradation du Grand Nancy Métropole Handball et de l'ASNL.



Au-delà du sport professionnel et de haut niveau, la Métropole du Grand Nancy est également un acteur majeur dans **l'événementiel sportif du territoire**, propriétaire d'équipements sportifs permettant notamment l'accueil de grands-rendez-vous. Ainsi, la charte métropolitaine du sport entérine également un règlement d'intervention pour les événements sportifs définissant de critères qui permettront au Grand Nancy d'apporter un soutien à des manifestations en adéquation avec la politique sportive portée par la Métropole.

Équipement majeur de la scène artistique, culturelle et événementielle du Grand Nancy, le **Zénith** accueillera cette année encore une palette d'artistes à l'image de Soprano, Lomepal, Bigflo & Oli ou encore Juliette Armanet, pour le plus grand plaisir du public du Grand Nancy et du Grand Est.

Moins visible mais tout aussi important pour l'attractivité de cet équipement métropolitain, 2023 verra se concrétiser les opérations de sécurisation du parking (avec le raccordement des caméras de surveillance au centre de supervision urbain) et de renforcement de la signalétique piéton pour les grands concerts.

## 2.4

### RESSOURCES : DES OUTILS INDISPENSABLES AU DÉPLOIEMENT DU PROJET DE TRANSFORMATION MÉTROPOLITAINE

#### Un fonctionnement optimisé de l'institution

Pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques par la Métropole dans des conditions optimales, les dépenses et moyens indispensables consacrés au fonctionnement et au pilotage de l'institution sont jugulés à la baisse autour de trois axes d'investissement principaux :

- L'entretien du siège social (bâtiments Kennedy et Chalnot), des centres techniques et des équipements associés (entretien, maintenance, assurance, nettoyage, fluides...).
- Des matériels et moyens mis à disposition des agents (mobiliers, équipements audio visuels, fournitures de bureau, équipements de protection individuelle et vêtements de travail...).
- Des crédits nécessaires à l'exercice des missions des services Ressources, c'est-à-dire les frais généraux d'administration : frais d'actes, conseil, affranchissement, reprographie, etc.

#### LE PARC IMMOBILIER MÉTROPOLITAINE À L'HEURE DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

À l'issue des premiers diagnostics transversaux réalisés en 2022, un plan pluriannuel d'actions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments métropolitains va être finalisé d'ici fin 2022.

En cohérence avec les objectifs du PCAET, chaque projet sera budgété sur les enveloppes des politiques publiques auxquelles les bâtiments sont rattachés.

Sur le siège social, certaines actions concourant à la sobriété énergétique sont en cours ou programmées en 2023, notamment dans la déclinaison du Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité :

- La neutralisation des luminaires en surnombres
- La pose de prises électriques sur programmateur (afin de couper les alimentations des postes de travail et luminaires au-delà d'une certaine heure)
- La coupure de l'eau chaude des lave-mains des toilettes (environ deux ballons électriques par étage sur chacun des bâtiments)
- L'enlèvement systématique des chauffages d'appoint mobiles
- Le relamping du parking Chalnot et la mise en place d'éclairages automatiques

#### La mutualisation pour améliorer la qualité du service public métropolitain

L'année 2023 sera la première année pleine de mutualisation du Directeur Général Adjoint au Pôle Ressources et des directions Affaires Juridiques, Commande Publique, Assemblées, Ressources Humaines et Finances entre la Métropole du Grand Nancy et la Ville de Nancy.

Les objectifs poursuivis par cette mutualisation sont l'**amélioration la qualité du service rendu aux usagers internes, l'optimisation des dépenses effectuées en réalisant des économies d'échelle, le développement des expertises et la professionnalisation des équipes.**

Concrètement, la mutualisation permet de faire bénéficier les 2 collectivités des expertises développées en interne, dans le champ par exemple de l'achat responsable, de la qualité de l'exécution comptable ou bien encore des actions de prévention menées au profit des agents.

La démarche structurante menée avec la ville-centre est **ouverte à l'ensemble des communes du Grand Nancy**, certaines ayant décidé de mutualiser ponctuellement certains projets et démarches avec la Métropole : portail de services à la population, instruction des autorisations d'urbanisme, outil de participation citoyenne, etc.

## Des systèmes d'information qui s'adaptent à un monde qui bouge

Dans un environnement qui s'adapte sans cesse pour rechercher une qualité de service public toujours améliorée, l'appui que constituent les systèmes d'information est essentiel. L'activité de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications (DSIT) pour le compte de la Métropole, des communes et des établissements témoignent de cette volonté de favoriser un appui efficace, tant en matière de maintien opérationnel des systèmes, applications et matériels utilisés que d'anticipation des besoins et usages.

En 2023, la **refonte des conventions de mutualisation** adossée à une refonte organisationnelle de la DSIT amèneront à requestionner le positionnement de cette direction tant vis-à-vis de ses fournisseurs que par rapport à ses adhérents et aux principes de refacturation. Les projets informatiques devront par ailleurs tenir compte de la situation géopolitique, qui impacte la production de semi-conducteurs et étend les délais de livraison des équipements d'infrastructure.



Le parc logiciel et matériel composant le système d'information peut être considéré comme couvrant l'ensemble des métiers des collectivités adhérentes. Outre la souveraineté des données, la maîtrise financière et la mise en conformité réglementaire, l'enjeu est de gérer l'obsolescence du parc (via un renouvellement régulier des matériels) et l'accroissement de la valeur du Système d'Information (SI). Cela doit permettre, à terme de baisser les coûts de possession (coûts d'achats, de maintenance et de gestion) : moins d'applications, plus attractives, induisent moins de charges.

En 2023, **l'enjeu de la refonte des conventions de mutualisation consiste donc à passer progressivement, et avec l'accord des adhérents, d'une économie de la propriété à une économie de l'usage.**

Concernant les **achats de logiciels**, quelques projets émergent en venant moderniser ou compléter des dispositifs techniques et organisationnels actuels (renouvellement de l'outil de gestion des délibérations pour ne citer qu'un seul exemple).

Sur les **acquisitions de matériel**, après avoir renouvelé le pare feu et la messagerie en 2022, 2023 verra le renouvellement des systèmes de stockage et des équipements réseaux. En complément, concernant les **campagnes usuelles de renouvellement d'ordinateurs** (1/6 du parc tous les ans), un pourcentage d'accroissement dudit parc est prévu pour répondre à des recrutements ou des équipements nouveaux induits par une informatisation accrue ou une nouvelle organisation de l'activité métier.

Une réflexion est également en cours pour répondre plus rapidement aux demandes imprévues des collectivités (émergence du télétravail qui peut amener à convertir régulièrement des ordinateurs fixes en portables, recrutements, équipement d'une école, etc.). L'achat sous mandat interdit de puiser dans le stock d'un adhérent pour en servir un autre. Il va donc être proposé que la Métropole du Grand Nancy soit propriétaire des matériels dès leur achat, puisse en disposer en gérant un stock global et ne refacture qu'en fin d'année sur la base du service fait. Cela pourrait amener à une structuration différente de la proposition budgétaire pour ces acquisitions.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE : LA DSIT PASSE AU RECONDITIONNÉ

Afin de souscrire à l'enjeu sociétal de limitation de l'impact écologique du numérique, la DSIT aura désormais la possibilité, par le biais d'un marché de prestations attribué à une société d'insertion, de proposer des dispositifs concourant à **accroître la durée de vie des matériels**, par reconditionnement : soit pour nos organisations sous la forme de matériels dits d'occasion et refacturés au coût résiduel, sans compromis d'adaptation aux performances attendues et objectivées, soit pour cession à des tiers pour conférer une seconde vie à ces matériels (associations, usagers, etc.).

Dans cette même perspective, il sera également proposé de **renouveler les équipements en téléphonie mobile que sur panne**, en lieu et place des politiques actuelles de renouvellement systématique à 4 ans. Les achats donneront par ailleurs la **prédilection à des matériels reconditionnés**, le marché étant désormais structuré pour répondre aux exigences, en termes de garantie, d'une utilisation professionnelle de ces matériels ; là encore, sans concession quant à la qualité de l'expérience utilisateur.

En 2023, la **politique d'achat de prestations intellectuelles et de formations** permettra d'enrichir le parc applicatif et d'assurer la montée en compétence des équipes pour se positionner davantage en conseil et en facilitateur pour les adhérents.

En terme de **maintenance**, les axes stratégiques à poursuivre sont l'optimisation des coûts de possession et l'homogénéisation des solutions, avec des efforts d'optimisation permanents (conversion des dispositifs de téléphonies obsolètes et coûteux par des technologies nouvelles et moins onéreuses par exemple).



L'Université de Lorraine, le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy et la Métropole du Grand Nancy se sont associés dès 2019 pour créer un Data Center mutualisé au sein d'une partie du Bâtiment Apollo situé à Vandœuvre-lès-Nancy et propriété du CNRS. Les travaux de gros œuvre s'achèvent fin 2023, et la mise à disposition des espaces à la métropole devrait permettre un déménagement progressif des équipements au printemps 2023.

Les premières dépenses de fonctionnement du DATA CENTER apparaîtront ainsi au budget (déménagement, appel de fonds du CHRU, en charge de la maintenance multitechnique de l'équipement et convention d'occupation avec le CNRS).

## Vers des achats socialement et écologiquement responsables

Face aux crises des matériaux et de l'énergie et dans la continuité du Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité, **la commande publique constitue un véritable levier de promotion des achats socialement et écologiquement responsables**, de structuration de nouvelles filières et de soutien aux opérateurs économiques du territoire permettant d'envisager un acte d'achat juste, sobre et durable.

Cette ambition se traduit par différents engagements de la Métropole du Grand Nancy : Charte régionale de la Commande Publique, Convention de partenariat en vue de favoriser le dynamisme économique des entreprises du BTP du territoire métropolitain, ou encore Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de la Métropole du Grand Nancy.

L'année 2023 sera marquée par la réalisation d'un **schéma métropolitain de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)** qui guidera la politique d'achat du Grand Nancy en matière sociale, environnementale et économique et déterminera ses modalités de mise en œuvre et de suivi annuel (notamment via des indicateurs sur les taux réels d'achats publics relevant de ces différentes catégories qui viendront alimenter un futur observatoire des données de l'achat public).

### VERS UN DÉVELOPPEMENT ACCRU DES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Dans la continuité de la mutualisation des services commande publique de la Ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy et en complément des groupements historiques (tels que ceux relatifs aux télécommunications ou à l'achat d'électricité et de gaz qui permettent à plus de 150 membres publics et privés des quatre départements lorrains de bénéficier de tarifs avantageux malgré l'envolée des prix de l'énergie), la Métropole continuera en 2023 la recherche d'économies d'échelle dans différents domaines : fournitures administratives, mobiliers, titres-restaurant, organisation des déplacements professionnels, prestations traiteurs, etc.

# CRÉDITS PHOTOS

## 1<sup>RE</sup> DE COUVERTURE

Nicolas DOHR

### P4

Nicolas DOHR

### P9

Anne Sophie JACQUES

### P13

Mathieu CUGNOT

### P14

Mathieu CUGNOT

### P17

Nicolas DOHR

### P19

Chloé MARCHAL

### P20

Est Républicain

### P22

Mathieu CUGNOT

### P23

Mathieu CUGNOT

### P24

Agence AVANCE

### P25

Mathieu CUGNOT

### P26

Ville de Nancy

### P27

Adeline SCHUMACKER

### P28

Mathieu CUGNOT

### P29

Clotilde VERDENAL

### P30

Frédéric MERCENIER

### P35

Jérôme MASSELON

### P38

Frédéric MERCENIER

### P39

Clotilde VERDENAL

### P40

Patrice SAUCOURT

### P41

Mathieu CUGNOT

### P43

Bertrand JAMOT

### P43

Pierre-François VALCK

### P44

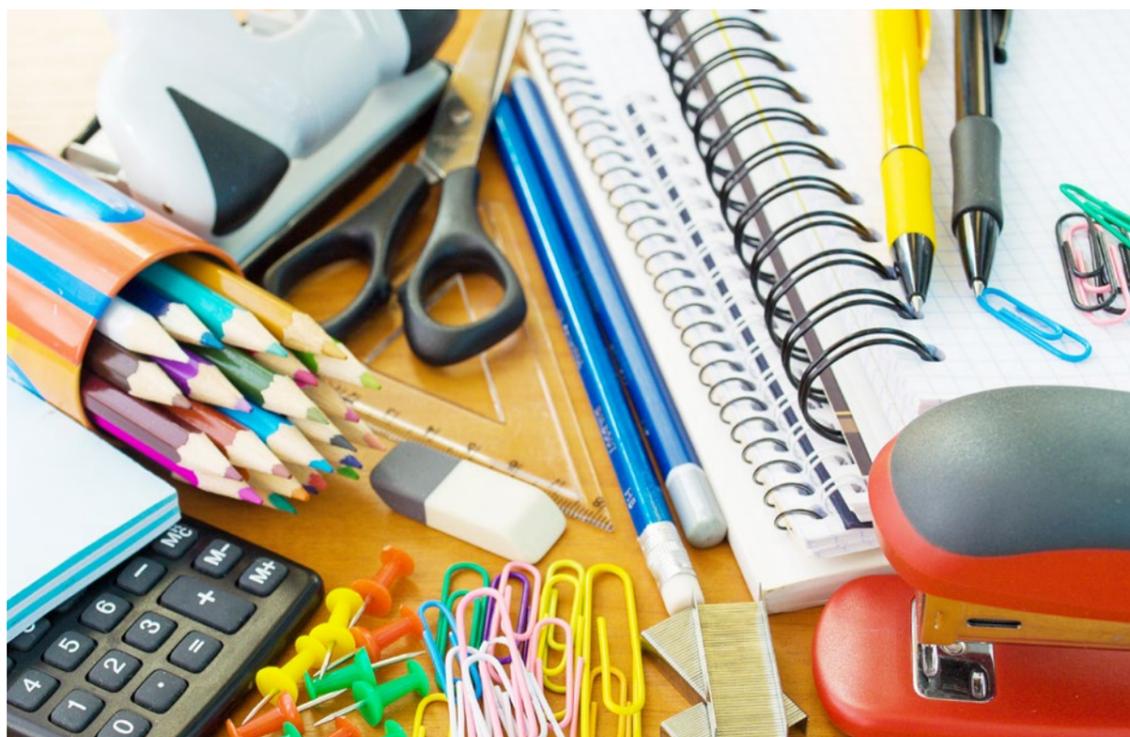
Mathieu CUGNOT

### P45

Mathieu CUGNOT

### P46

C2IMAGES





# ANNEXE 1

## **ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI)**

Politique publique	Autorisation de programme	AP début	AP fin	Opération	OP début	OP fin	AP volée 2022	AP Proposée 2023	Différence BP 2022 - 2023	2022 (avec DM4)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Recette	Dépense nette		
Culture	Réfection du Château de Montaigu	2022	2025	Renovation du clos et du couvert	2022	2025	590 000,00	590 000 €	- €	40 000 €	50 000 €	300 000 €	200 000 €									590 000 €		
Culture	Rénovation des auditorium	2029	2030	Rénovation des auditorium	2029	2030	-	1 320 000 €	1 320 000 €								120 000 €	1 200 000 €					1 320 000 €	
Culture	Rénovation du Fêru des sciences	2023	2027	Rénovation du Fêru des sciences	2023	2027	-	1 160 000 €	1 160 000 €		20 000 €	40 000 €			1 100 000 €								1 160 000 €	
Développement économique et touristique	Centre des congrès	2022	2030	Construction du centre des congrès	2022	2026	2 660 000,00	2 660 000 €	- €	520 000 €	30 000 €	1 125 000 €	825 000 €	160 000 €								500 000 €	2 160 000 €	
Développement économique et touristique	Centre des congrès	2022	2030	Maintenance du centre des congrès	2022	2030	1 846 220,00	1 846 220 €	- €	140 000 €	181 000 €	140 000 €	442 100 €	344 232 €	146 395 €	148 591 €	150 820 €	153 082 €					1 846 220 €	
Développement économique et touristique	Maison de l'innovation technopolitaine	2022	2025	Maison de l'innovation technopolitaine	2022	2025	8 653 000,00	10 160 000 €	1 507 000 €	3 060 000 €	5 025 000 €	1 675 000 €	400 000 €									3 500 000 €	6 660 000 €	
Développement économique et touristique	Marché d'intérêt national	2022	2026	Marché d'intérêt national	2022	2026	5 000 000,00	5 000 000 €	- €	100 000 €	100 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	2 300 000 €								50 000 €	4 950 000 €	
Développement urbain	Programme national de rénovation urbaine	2022	2028	ANRU1	2022	2023	1 426 875,00	1 780 675 €	353 800 €	1 426 875 €	353 800 €											198 705 €	1 581 970 €	
Développement urbain	Programme national de rénovation urbaine	2022	2028	ANRU2	2022	2028	43 919 309,00	43 976 309 €	57 000 €	1 299 256 €	3 527 196 €	7 870 545 €	9 506 776 €	9 544 107 €	6 420 365 €	5 808 064 €						9 375 150 €	34 601 159 €	
Développement urbain	Rénovation aire d'accueil Manitas	2024	2027	Rénovation aire d'accueil Manitas	2024	2027	5 000 000,00	5 000 000 €	- €			500 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €								5 000 000 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Etudes	2022	2026	Etudes pré-opérationnelles Kleber et coeur PRD	2022	2024	410 430,00	410 430 €	- €	84 430 €	201 000 €	125 000 €											410 430 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Etudes	2022	2026	Etudes pré-opérationnelles Nancy centre-gare	2022	2026	840 000,00	1 040 000 €	200 000 €	130 000 €	540 000 €	190 000 €	125 775 €	54 225 €									1 040 000 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Etudes	2022	2026	Etudes pré-opérationnelles Rive de Meurthe Nord	2022	2026	620 000,00	620 000 €	- €	130 000 €	150 000 €	85 000 €	85 000 €	170 000 €									620 000 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Etudes	2022	2026	Etudes pré-opérationnelles Sillon du Fonteno/Bacquéchamps	2023	2025	77 000,00	77 000 €	- €		41 000 €		36 000 €										77 000 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Etudes	2022	2026	Etudes pré-opérationnelles Technopole Henri Poincaré	2022	2026	1 200 000,00	1 200 000 €	- €	136 000 €	85 000 €	275 000 €	274 000 €	430 000 €									1 200 000 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Etudes	2022	2026	Etudes pré-opérationnelles Faron	2024	2025	-	360 000 €	360 000 €			120 000 €	240 000 €										360 000 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Etudes	2022	2026	Etudes pré-opérationnelles Méchelle Picot Tomblaine	2023	2024	-	500 000 €	500 000 €		250 000 €	250 000 €											500 000 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Etudes	2022	2026	Frais de retrocession	2022	2024	540 000,00	1 822 000 €	1 282 000 €	77 000 €	92 000 €	1 653 000 €											1 822 000 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Zones d'Aménagement Concerté	2022	2026	ARTEM	2022	2022	1 578 834,00	1 524 034 €	- 54 800 €	1 524 034 €													1 524 034 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Zones d'Aménagement Concerté	2022	2026	ZAC Austrasie	2022	2025	4 916 822,00	3 116 822 €	- 1 800 000 €	1 016 822 €	900 000 €	600 000 €	600 000 €										3 116 822 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Zones d'Aménagement Concerté	2022	2026	ZAC Bois-la-Dame	2022	2026	1 761 338,00	2 992 338 €	1 231 000 €	532 338 €	700 000 €	580 000 €	780 000 €	400 000 €									2 992 338 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Zones d'Aménagement Concerté	2022	2026	ZAC Haie Cerlin à Seichamps	2025	2025	303 263,00	303 263 €	- €				303 263 €											303 263 €
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Zones d'Aménagement Concerté	2022	2026	ZAC Louvière à Seichamps	2025	2025	799 714,00	799 714 €	- €				799 714 €											799 714 €
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Zones d'Aménagement Concerté	2022	2026	ZAC Nancy Grand Coeur	2022	2025	11 867 857,00	13 669 856 €	1 801 999 €	3 016 000 €	3 786 000 €	3 685 618 €	3 182 238 €										13 669 856 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Zones d'Aménagement Concerté	2022	2026	ZAC Plateau de Haye	2022	2025	3 824 540,00	4 012 724 €	188 184 €	624 541 €	188 183 €			3 200 000 €									4 012 724 €	
Développement urbain	Urbanisme opérationnel - Zones d'Aménagement Concerté	2022	2026	ZAC Portes de Jarville	2022	2022	936 000,00	831 000 €	- 105 000 €	831 000 €													831 000 €	
Divers équipements métropolitains	Agenda d'accessibilité programmée	2022	2027	Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments	2022	2027	2 567 000,00	2 967 000 €	400 000 €	967 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €								2 967 000 €	
Divers équipements métropolitains	Regroupement de deux casernes de Sapeurs Pompiers	2022	2024	Opération construction de la caserne	2022	2024	16 530 000,00	16 530 000 €	- €	9 550 000 €	6 215 000 €	765 000 €										7 230 000 €	9 300 000 €	
Eau et assainissement	Démolition ancienne usine St Charles	2025	2026	Démolition ancienne usine St Charles	2025	2026	2 000 000,00	2 000 000 €	- €			1 000 000 €	1 000 000 €										2 000 000 €	
Eau et assainissement	Diversification de la ressource en eau	2022	2026	Alimentation en eau depuis la Meurthe	2022	2026	33 919 621,00	33 919 621 €	- €	340 000 €	50 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €	3 529 621 €								10 186 000 €	23 733 621 €	
Eau et assainissement	Lutte contre les inondations	2022	2028	Bassin des plaines rives droite	2022	2028	6 520 000,00	6 570 000 €	50 000 €	1 275 000 €	50 000 €	360 000 €		450 000 €	2 885 000 €	1 550 000 €						667 500 €	5 902 500 €	
Eau et assainissement	Lutte contre les inondations	2022	2028	Renaturation des cours d'eau	2022	2026	2 550 000,00	2 500 000 €	- 50 000 €	130 000 €	460 000 €	110 000 €	470 000 €	1 330 000 €								1 752 000 €	748 000 €	
Eau et assainissement	Modernisation de la STEP de Maxéville	2022	2023	Refonte digestion / injection biométhane	2022	2023	7 200 000,00	7 200 000 €	- €	6 700 000 €	500 000 €											1 304 758 €	5 895 242 €	
Eau et assainissement	Réseaux de collecte assainissement des eaux usées	2022	2024	Eaux claires parasites	2023	2024	2 000 000,00	2 000 000 €	- €		500 000 €	1 500 000 €										620 000 €	1 380 000 €	
Eau et assainissement	Réseaux de collecte assainissement des eaux usées	2022	2024	Restructuration de réseaux structurants eaux usées	2022	2023	1 200 000,00	1 050 000 €	- 150 000 €	50 000 €	1 000 000 €											405 000 €	645 000 €	

Politique publique	Autorisation de programme	AP début	AP fin	Opération	OP début	OP fin	AP votée 2022	AP Proposée 2023	Différence BP 2022 - 2023	2022 (avec DM4)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Recette	Dépense nette	
Eau et assainissement	Réseaux de distribution d'eau potable	2022	2028	Renouvellement des réseaux structurants eau potable	2022	2028	6 635 000,00	7 135 000 €	500 000 €	2 250 000 €	1 500 000 €		385 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €					975 000 €	6 160 000 €	
Eau et assainissement	Réseaux de distribution d'eau potable	2022	2028	Renouvellement des compteurs d'eau - déploiement radiorelevé	2022	2024	5 360 000,00	4 610 000 €	- 750 000 €	1 430 000 €	2 180 000 €	1 000 000 €									50 470 €	4 559 530 €	
Eau et assainissement	Schéma directeur d'assainissement	2022	2032	Etudes - Schéma directeur d'assainissement	2022	2024	3 600 000,00	3 350 000 €	- 250 000 €	450 000 €	2 000 000 €	900 000 €									2 590 000 €	760 000 €	
Eau et assainissement	Schéma directeur d'assainissement	2022	2032	Travaux réseau - Schéma directeur d'assainissement	2025	2032	45 000 000,00	45 000 000 €	- €				3 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	13 500 000 €	31 500 000 €	
Eau et assainissement	Schéma directeur d'assainissement	2022	2032	Travaux STEP - Schéma directeur d'assainissement	2022	2032	73 800 000,00	73 800 000 €	- €	100 000 €	100 000 €	400 000 €	1 200 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	16 500 000 €	16 500 000 €	16 500 000 €	16 500 000 €	22 110 000 €	51 690 000 €	
Eau et assainissement	Sécurisation de la ressource en eau	2022	2029	Confortement du barrage de Méréville sur la Moselle	2022	2024	3 800 000,00	3 750 000 €	- 50 000 €	100 000 €	1 330 000 €	2 320 000 €										3 750 000 €	
Eau et assainissement	Sécurisation de la ressource en eau	2022	2029	Création d'un réservoir au sud de Vandoeuvre	2026	2029	5 000 000,00	5 000 000 €	- €					200 000 €	1 800 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €				1 500 000 €	3 500 000 €	
Eau et assainissement	Sécurisation de la ressource en eau	2022	2027	Réhabilitation réservoir Saint Charles	2022	2027	2 960 000,00	2 960 000 €	- €	460 000 €	300 000 €	750 000 €	750 000 €	600 000 €	100 000 €								2 960 000 €
Enseignement supérieur et recherche	Projets de recherche et d'innovation	2022	2027	Projets de recherche et d'innovation	2022	2027	9 050 000,00	9 172 000 €	122 000 €	1 172 000 €	1 997 000 €	1 900 000 €	1 900 000 €	1 503 000 €	700 000 €								9 172 000 €
Enseignement supérieur et recherche	Restructuration du campus des Aiguillettes	2024	2025	Restructuration du campus des Aiguillettes	2024	2025	5 000 000,00	- €	- 5 000 000 €														- €
Enseignement supérieur et recherche	Soutien aux projets d'innovation médicales	2023	2027	Soutien aux projets d'innovation médicales	2023	2026	500 000,00	2 835 000 €	2 335 000 €		335 000 €	250 000 €	625 000 €	1 125 000 €	500 000 €							335 000 €	2 500 000 €
Espaces publics et voirie	Contournement Saint Nicolas de Port	2023	2026	Contournement Saint Nicolas de Port	2023	2026	-	4 000 000 €	4 000 000 €		1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €									4 000 000 €
Espaces publics et voirie	Aménagement des espaces publics	2022	2026	Aménagements des espaces publics	2022	2026	15 000 000,00	15 000 000 €	- €	2 800 000 €											1 520 000 €	13 480 000 €	
Espaces publics et voirie	P2M	2022	2032	Adaptation des voiries au réseau de transports en commun	2022	2026	5 300 000,00	5 085 000 €	- 215 000 €	285 000 €	500 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	800 000 €									5 085 000 €
Espaces publics et voirie	P2M	2022	2032	Réparation structurelle du viaduc Kennedy	2022	2030	7 800 000,00	8 030 000 €	230 000 €	330 000 €	1 700 000 €				500 000 €	4 500 000 €	990 000 €	10 000 €					8 030 000 €
Espaces publics et voirie	Remise à niveau de la voirie	2023	2026	Remise à niveau de la voirie	2023	2026	8 000 000,00	8 280 000 €	280 000 €		2 280 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €									8 280 000 €
Fonctionnement de l'institution	Réhabilitation et construction de centres techniques métropolitains	2023	2025	Réhabilitation du centre technique de Villers	2023	2025	450 000,00	450 000 €	- €		50 000 €	300 000 €	100 000 €										450 000 €
Fonctionnement de l'institution	Dépollution du site Alstom	2023	2024	Dépollution du site Alstom	2023	2024	-	1 800 000 €	1 800 000 €		500 000 €	1 300 000 €											1 800 000 €
Mobilités	P2M	2022	2032	Dépenses communes 4 lignes BHNS	2022	2025	2 000 000,00	5 000 000 €	3 000 000 €	500 000 €	3 500 000 €	500 000 €	500 000 €										5 000 000 €
Mobilités	P2M	2022	2032	Lieux candidats	2022	2026	8 500 000,00	9 000 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	2 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €									9 000 000 €
Mobilités	P2M	2022	2032	Ligne 1 trolleybus	2022	2024	25 000 000,00	25 000 000 €	- €	500 000 €	20 000 000 €	4 500 000 €											25 000 000 €
Mobilités	P2M	2022	2032	Ligne bleue	2022	2029	61 500 000,00	58 700 000 €	- 2 800 000 €	300 000 €	1 000 000 €	19 100 000 €	19 100 000 €	10 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	1 200 000 €					6 600 000 €	52 100 000 €
Mobilités	P2M	2022	2032	Ligne jaune	2023	2031	48 900 000,00	49 288 000 €	388 000 €		2 000 000 €	8 900 000 €	8 900 000 €	588 000 €	2 400 000 €	3 000 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	7 500 000 €		7 680 000 €	41 608 000 €	
Mobilités	P2M	2022	2032	Ligne orange	2025	2032	57 900 000,00	57 400 000 €	- 500 000 €				3 000 000 €	3 000 000 €		12 500 000 €	12 500 000 €	12 500 000 €	12 500 000 €	1 400 000 €	7 300 000 €	50 100 000 €	
Mobilités	P2M	2022	2032	Ligne verte	2023	2031	79 900 000,00	78 900 000 €	- 1 000 000 €			12 000 000 €	11 600 000 €		14 000 000 €	14 000 000 €	14 000 000 €	12 000 000 €	1 300 000 €		10 700 000 €	68 200 000 €	
Mobilités	P2M	2022	2032	Livraisons et logistique urbaine	2023	2025	800 000,00	800 000 €	- €		100 000 €	600 000 €	100 000 €										800 000 €
Mobilités	P2M	2022	2032	Matériel roulant P2M	2022	2030	83 000 000,00	83 412 500 €	412 500 €	9 733 500 €	16 491 000 €	12 524 891 €	9 463 109 €	9 600 000 €	9 000 000 €	5 550 000 €	5 550 000 €	5 500 000 €					83 412 500 €
Mobilités	P2M	2022	2032	Piétonnisation	2022	2024	4 000 000,00	4 000 000 €	- €	1 670 000 €	1 800 000 €	530 000 €											4 000 000 €
Mobilités	P2M	2022	2032	Stationnement, parkings, P+R, PEM	2023	2026	7 000 000,00	7 000 000 €	- €		100 000 €	1 400 000 €	2 500 000 €	3 000 000 €									7 000 000 €
Mobilités	P2M Vélo	2022	2032	Plan vélo	2022	2026	3 400 000,00	3 700 000 €	300 000 €	1 000 000 €	900 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €									3 700 000 €
Mobilités	P2M Vélo	2022	2032	Schéma infrastructures vélo	2022	2032	134 000 000,00	134 500 000 €	500 000 €	7 500 000 €	14 000 000 €	15 500 000 €	20 500 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €	2 170 000 €	132 330 000 €	
Mobilités	Transports en commun - Opérations contractualisées avec le délégataire	2023	2023	Transports en commun - Opérations contractualisées avec le délégataire	2023	2023	-	12 060 000 €	12 060 000 €		12 060 000 €											100 249 €	11 959 751 €
Prévention et gestion des déchets	Construction de la Maison de la prévention et du tri	2022	2024	Construction de la Maison de la prévention et du tri	2022	2024	1 100 000,00	1 700 000 €	600 000 €	500 000 €	600 000 €	600 000 €											1 700 000 €
Prévention et gestion des déchets	Conteneurisation de l'hypercentre de Nancy	2022	2023	Conteneurisation de l'hypercentre de Nancy	2022	2023	2 500 000,00	2 500 000 €	- €	700 000 €	560 000 €	1 240 000 €											2 500 000 €
Prévention et gestion des déchets	Optimisation et rationalisation des points de collecte des déchets	2022	2026	Optimisation et rationalisation des points de collecte des déchets	2022	2026	30 000 000,00	30 000 000 €	- €	2 000 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	3 250 000 €			30 000 000 €

Politique publique	Autorisation de programme	AP début	AP fin	Opération	OP début	OP fin	AP votée 2022	AP Proposée 2023	Différence BP 2022 - 2023	2022 (avec DM4)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Recette	Dépense nette	
Prévention et gestion des déchets	Rénovation et extension de déchetterie	2022	2029	Rénovation et extension de la déchetterie de Ludres	2022	2023	2 300 000,00	2 400 000 €	100 000 €	2 250 000 €	150 000 €											2 400 000 €	
Prévention et gestion des déchets	Rénovation et extension de déchetterie	2022	2029	Rénovation et extension de la déchetterie d'Essey-lès-Nancy	2023	2025	3 200 000,00	3 200 000 €	- €		200 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €										3 200 000 €
Prévention et gestion des déchets	Rénovation et extension de déchetterie	2022	2029	Rénovation et extension d'une troisième déchetterie métropolitaine	2027	2029	3 200 000,00	3 200 000 €	- €						200 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €						3 200 000 €
Solidarités jeunesse et santé	Maisons Parisots	2023	2025	Maisons Parisot	2023	2025	-	400 000 €	400 000 €		50 000 €	200 000 €	150 000 €										400 000 €
Sports et loisirs	Modernisation & développement du Parc des Sports Jean Weille	2022	2028	Modernisation & développement du Parc des Sports Jean Weille	2022	2028	840 000,00	580 000 €	- 260 000 €		20 000 €	200 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €								580 000 €
Sports et loisirs	Modernisation & développement du Stade Marcel Picot	2022	2030	Modernisation & développement du Stade Marcel Picot	2022	2030	5 960 000,00	5 660 000 €	- 300 000 €				1 150 000 €	800 000 €	750 000 €	760 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €					5 660 000 €
Sports et loisirs	Modernisation & rénovation des équipements aquatiques	2023	2029	Modernisation & rénovation des équipements aquatiques	2023	2029	3 413 000,00	3 413 000 €	- €		446 000 €	150 000 €			800 000 €	1 531 000 €	486 000 €						3 413 000 €
Sports et loisirs	Modernisation du parc des sports de Vandoeuvre	2022	2025	Modernisation du parc des sports de Vandoeuvre	2022	2025	685 000,00	1 009 000 €	324 000 €	5 000 €	584 000 €	220 000 €	200 000 €										1 009 000 €
Sports et loisirs	Piscine olympique Alfred Nakache Nancy Gentilly	2022	2022	Réhabilitation Piscine olympique Alfred Nakache Nancy Gentilly - Etudes	2022	2022	250 000,00	350 000 €	100 000 €	50 000 €	300 000 €												350 000 €
Transition écologique	Plan climat air énergie territorial	2023	2030	Plan climat air énergie territorial	2023	2030	-	50 000 000 €	50 000 000 €		1 000 000 €												50 000 000 €
<b>Total général</b>							<b>939 860 823 €</b>	<b>1 014 938 506 €</b>	<b>75 077 683 €</b>	<b>70 285 796 €</b>	<b>120 278 179 €</b>	<b>137 984 054 €</b>	<b>135 262 975 €</b>	<b>84 998 185 €</b>	<b>70 071 760 €</b>	<b>79 097 655 €</b>	<b>83 346 820 €</b>	<b>76 713 082 €</b>	<b>67 550 000 €</b>	<b>38 150 000 €</b>	<b>112 919 832 €</b>	<b>902 018 674 €</b>	

# ANNEXE 2

## RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION ET LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

Au 1<sup>er</sup> novembre 2022, l'encours de dette s'élève pour la Métropole, tous budgets confondus et portages fonciers inclus, à 645,6 M€ (contre 648,8 M€ au 1<sup>er</sup> novembre 2021), soit une diminution de 3,2 M€ sur un an. Cette baisse de l'encours s'accompagne également en 2022 d'une réduction des frais financiers de 14,8 M€ à 13,9 M€.

Cette analyse n'intègre pas, en revanche, les contrats en phase de mobilisation, qui pourront venir impacter l'encours jusqu'au 31 décembre 2022, soit un montant prévisionnel d'encours pouvant s'élever jusqu'à 709,1 M€.

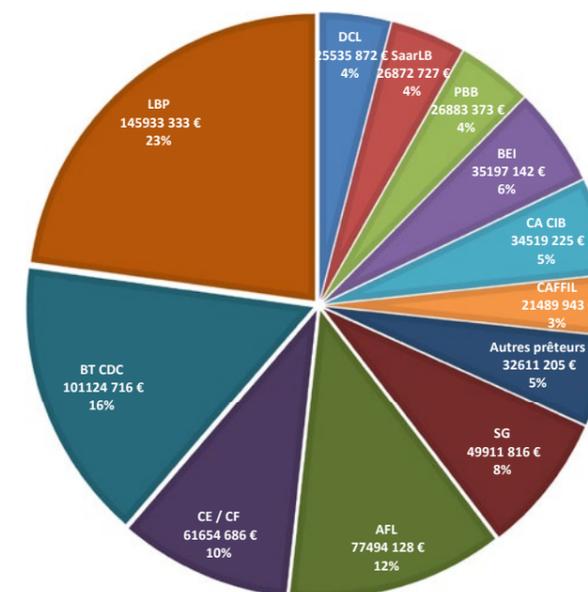
A : Encours de dette au 01/01/2022	668 454 044 €
B : Encours de dette au 01/11/2022	645 575 628 €
D : Emprunts contractualisés et non mobilisés en 2022	49 650 000 €
E : Emprunt restant à contractualiser en 2022 (Grand Nancy Thermal)	32 600 000 €
F : Annuité en capital du 01/11/2022 au 31/12/2022	18 674 635 €
G = B + D + E - F : Montant maximum de l'encours de dette en 2022	709 150 993 €

### Répartition de la dette par prêteur

Parmi les seize créanciers de la Métropole, la Banque Postale reste le premier établissement prêteur au regard du volume d'emprunt contractualisé depuis 2015 (170 M€, soit un tiers du montant emprunté sur cette période), devant la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts). Ces deux établissements représentent par ailleurs aujourd'hui plus d'un tiers de l'encours de la Métropole (cf. schéma n° 1).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR PRÊTEUR AU 01/11/2022

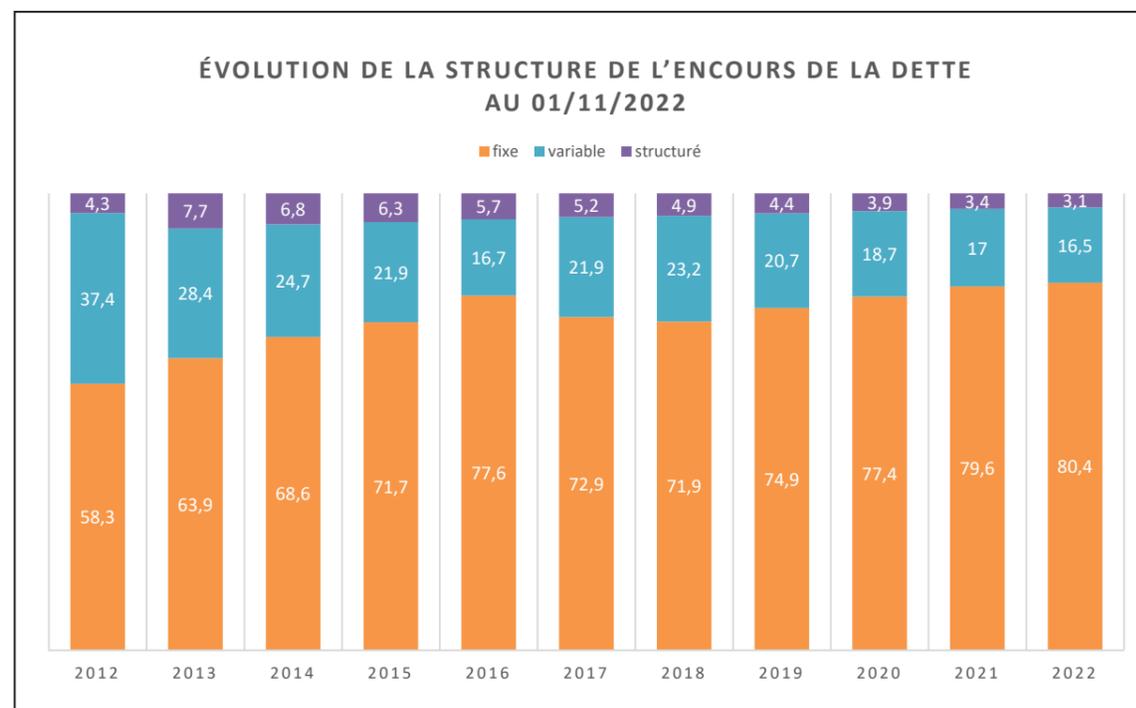
- Dexia Crédit Local
- Landesbank Saar
- Deutsche Pfandbriefbank AG
- Banque Européenne d'Investissement
- Crédit Agricole CIB
- Caisse Française de Financement Local
- Autres prêteurs
- Société Générale
- Agence France Locale
- Caisse d'Épargne / Crédit Foncier
- Banque des Territoires CDC
- La Banque Postale



→ La catégorie « Autres prêteurs » regroupe l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Crédit Mutuel, Arkéa, BNP Paribas, Caceis (hors portages fonciers).

## Évolution de la structure de la dette

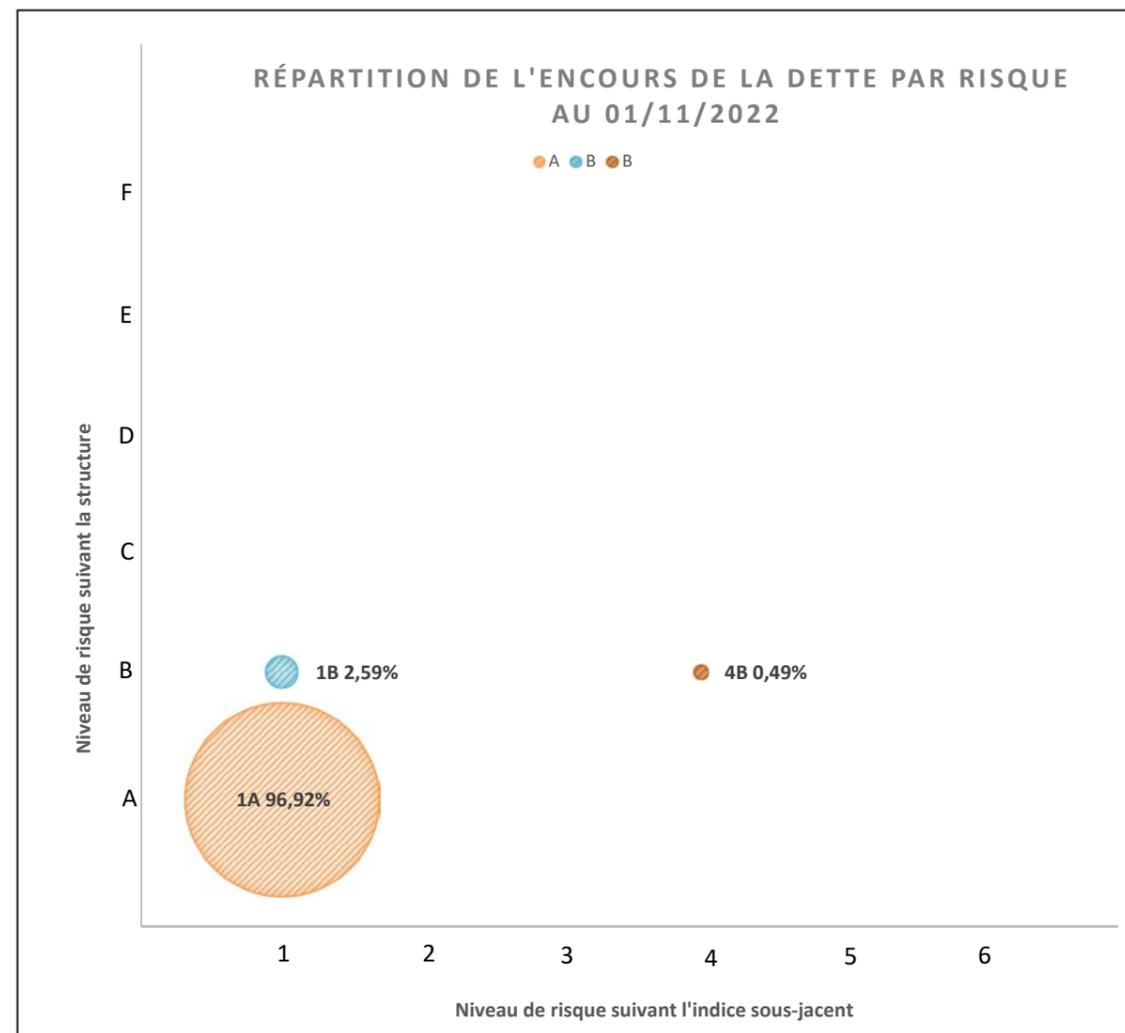
Après avoir bénéficié de taux bonifiés sur des emprunts structurés jusqu'en 2009, la Métropole du Grand Nancy a mis en place une procédure de sécurisation de son encours, sans frais supplémentaire pour la collectivité, à la différence des surcoûts de sécurisation observés en moyenne au sein de la strate CU/ Métropole. La réalisation d'opérations de désensibilisation a permis ainsi de réduire sensiblement la part des produits structurés dans le volume de la dette, qui représente désormais 3,1 % de l'encours total. (cf. schéma n° 2).



## Classification de la dette selon la Charte « Gissler »

La Charte « Gissler » a pour objectif, depuis la crise financière de 2008, de rendre plus lisible les produits financiers offerts aux collectivités locales, à travers une classification en deux types de risques, répartis eux-mêmes en cinq niveaux : les risques liés à l'indice ou aux indices sous-jacents (1 à 5) et les risques liés à la structure du produit proposé (A à E). La lecture de la typologie s'apprécie donc du moins risqué au plus risqué (1A à 5E).

Les opérations de désensibilisation de la dette menées ces dernières années ont permis de sécuriser l'encours de la Métropole à hauteur de 99,51%, classant la quasi-totalité de sa dette dans une zone « à risque faible » (1A à 1B) (cf. schéma n° 3)



Seul un emprunt structuré, souscrit auprès du Crédit Agricole CIB, reste classé aujourd'hui dans la catégorie 4B (soit 0,49 % de l'encours total). Celui-ci a la spécificité d'être assis sur un écart d'indices selon les mécanismes suivants : lorsque l'écart entre l'indice basé sur la Livre Sterling (CMS GBP 10 ans) et l'indice basé sur l'Euro (CMS EURO 10 ans) est supérieur à 0, le taux payé est fixé à 3,47 %. Dans le cas contraire, l'emprunt présente un risque « limité » et le taux payé est fixé à 7 %.

Le capital restant dû pour ce contrat est de 3 177 456,92 € au 1er novembre 2022, et la dernière échéance est prévue le 29/12/2026. Si les conditions de marché ne permettent pas aujourd'hui de rembourser cet emprunt par anticipation à des conditions avantageuses, la Métropole reste cependant attentive aux incertitudes économiques liées à la tendance inflationniste et au degré de volatilité plus élevé des marchés financiers.

# ANNEXE 3

## RAPPORT SUR LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

S'agissant plus particulièrement des frais de personnel, l'évolution de la structure organisationnelle du Grand Nancy, depuis sa création en 1959, en tant qu'établissement de coopération intercommunale, a eu pour objectifs de relever, au fil du temps, nombre de défis qui l'ont amené à intégrer, par des transferts de compétences, ou à mutualiser, un nombre croissant de fonctions précédemment du ressort des communes.

Cette évolution, au-delà d'améliorer l'exercice des missions de base de l'établissement, vise à répondre aux attentes des communes membres qui participent au développement de la Métropole et qui attendent en retour une expertise dans ses domaines propres. Aujourd'hui, l'organisation s'appuie sur 5 pôles qui permettent :

- de proposer au public un service quotidien de qualité en adéquation avec les attentes individuelles et collectives ;
- d'assurer le développement du territoire et son rayonnement, avec des partenariats plus nombreux depuis la transformation du Grand Nancy en Métropole.

La gestion contrôlée des effectifs et de la masse salariale vise à s'adapter en permanence aux priorités du mandat. Une analyse poste par poste est réalisée suite à chaque départ et chaque demande de remplacement, temporaire ou définitif. La priorité est toujours donnée à la mobilité interne et au repositionnement des agents nécessitant un changement de poste suite à restrictions médicales. Ces éléments s'inscrivent dans le cadre de la politique de ressources humaines de la Métropole visant d'une part à adapter en permanence les effectifs à l'évolution de nos missions et d'autre part à renforcer l'accompagnement individuel des agents.

La répartition des agents sur emplois permanents au 30 novembre 2022 selon la catégorie du grade et la catégorie de l'agent est la suivante :

Catégorie du grade	Catégorie de l'agent	Nombre d'agents sur emplois permanents (hors remplacement)
A	Titulaires/Stagiaires	264
	Contractuels/CDI	89
<b>TOTAL A</b>		<b>353</b>
B	Titulaires/Stagiaires	295
	Contractuels/CDI	37
<b>TOTAL B</b>		<b>332</b>
C	Titulaires/Stagiaires	699
	Contractuels	11
<b>TOTAL C</b>		<b>710</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1395</b>

Évolution des effectifs depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (au 30/11)	
Nombre d'emplois permanents pourvus au 31/12	1 372	1 379	1 343	1 348	1 359	1 359	1 343	1 356	1 395 (dont 42 agents mutualisés)	1 353 (sans les agents mutualisés)
Evolution		+0,5 %	-2,6 %	+0,4 %	+0,8 %	+0 %	-1,2 %	+1 %	+2,9 %	-0,2 %

Depuis 2014, la Métropole du Grand Nancy a le souci constant de maîtriser les frais de personnel : ses effectifs sont passés de 1 372 à 1 395 emplois entre 2014 et 2022. La croissance des emplois constatée depuis 2017 est principalement liée au transfert de compétences par le Département (voirie à compter de 2017, solidarité-logement à compter de 2019), à la création du Centre de supervision urbain (CSU), à l'extension des autres mutualisations (DSIT, délégué à la protection des données...). Il est à noter que la majorité des nouveaux postes sont compensés financièrement en tout ou partie, donnant lieu à remboursement total ou partiel par les communes membres adhérentes ou à une dotation de compensation par le département. Début 2020, des postes jusque-là rattachés à l'Université de Lorraine, pour lesquels le Grand Nancy perçoit à présent une contrepartie financière, ont été transférés au sein des établissements de culture scientifique et technique. Aux postes associés à ces nouvelles compétences déjà identifiées dans les rapports d'orientation budgétaire précédents s'ajoute le transfert en octobre 2021 des agents chargés de l'instruction des permis de construire dont les missions font aussi l'objet de refacturation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les services communication de la ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy ont débuté le processus de mutualisation des services en vue de la création de la Mission Rayonnement. Ce processus s'est poursuivi avec la mutualisation de la direction des finances, de la direction des affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées et de l'encadrement de la direction des ressources humaines au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le transfert de personnel s'accompagne d'une compensation financière par la ville de Nancy. L'évolution brute de la masse salariale ne reflète donc qu'imparfaitement l'évolution des dépenses nettes de personnel.

Entre 2018 et 2019, le nombre d'agents reste stable, montrant la volonté de l'établissement de maintenir sa masse salariale si son évolution n'est pas impactée par des facteurs exogènes. La diminution constatée entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 est le reflet d'un ralentissement des recrutements pendant la période de crise sanitaire.

Conformément à la réglementation, les services de la métropole ont travaillé à l'élaboration de lignes directrices de gestion qui ont vocation à déterminer la stratégie pluriannuelle du pilotage des Ressources Humaines de l'établissement. De plus, la mise en place de conférences budgétaires permet d'évoquer, dans un contexte plus global, avec chaque pôle, les niveaux de personnel associés à l'accomplissement des services publics métropolitains. Ainsi, le cas échéant, les arbitrages en matière d'économies pourront s'appuyer sur des leviers identifiés pouvant être mis en œuvre :

- à court terme, parmi lesquels figure le choix de continuer à recourir ou non à :
  - un niveau identique d'heures supplémentaires,
  - des agents pour remplacer des agents absents pour une courte ou moyenne durée,
  - des agents en contrat d'apprentissage, en contrat aidé ou en service civique ;
  - à moyen ou long terme, parmi lesquels figure, au-delà des analyses d'opportunité de remplacements des agents ou d'évolutions des postes déjà réalisées, la possibilité de ne pas reconduire systématiquement ou de geler temporairement les postes pour lesquels les agents sont en fin de contrat ou font valoir leurs droits à la retraite.

Ces choix et arbitrages ne pourront se faire qu'au regard des niveaux de services associés proposés à la population.

Au cours de ces dernières années, les travaux réalisés en matière de gestion des ressources humaines ont veillé à faire de certaines obligations légales des opportunités de développement stratégique. Parmi celles-ci figurent celles déjà énoncées dans le précédent rapport d'orientation budgétaire, à savoir :

- le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), dont la réflexion concertée avec les partenaires sociaux s'est aussi attachée à dresser un état des lieux du respect des 1607 heures annuelles,
- les travaux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui associés à ceux déjà avancés sur l'intégration des personnes en situation de handicap et l'accueil des jeunes générations aux côtés des agents d'expérience, permettent de structurer une véritable démarche diversité porteuse de valeur,
- la mise en œuvre de l'entretien professionnel annuel qui s'inscrit dans la démarche d'un management participatif au sein de l'établissement.

Ces différents dispositifs s'inscrivent au sein des lignes directrices de gestion, partagées avec les membres du Comité Technique Paritaire les 1<sup>er</sup> décembre 2020 et 7 décembre 2021, et présentées en Conseil métropolitain le 17 décembre 2020 et en Bureau métropolitain le 3 février 2022 quant à leur nécessaire adaptation. Instituées par la loi de transformation de la Fonction Publique d'août 2019, elles ont notamment pour objectifs de :

- renouveler le dialogue social, en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective ;
- développer la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences, s'appuyant sur l'outil de pilotage existant et veillant à identifier des organigrammes cibles ;
- favoriser en matière de recrutement et de formation l'adaptation des compétences et améliorer les parcours professionnels ;
- améliorer les conditions et les modalités de travail des agents (télétravail, cycles de travail, activités de bien être, prévention et santé au travail) ;
- simplifier et garantir la transparence et l'équité de la gestion des agents ;
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, dans la continuité des Commissions Administratives Paritaires qui ne sont plus consultées sur ces sujets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- déterminer des orientations relatives à la diversité et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes...

Dans des contextes sanitaire particulier et budgétaire de plus en plus contraint, elles doivent permettre à l'établissement de trouver des leviers d'évolution de ses effectifs et de la masse salariale associée.

métropole  
**GrandNancy**